MOHONNAIS











Sommaire

Vie municipale

1 à 23

Vie quotidienne

24 & 25

Vie associative

26 à 35

Informations diverses | 36

Chères Mohonnaises, Chers Mohonnais,

L'année 2017 s'en est allée. Accueillons avec enthousiasme et espoir l'année 2018. Nous l'espérons la meilleure pour vous tous, malgré un Monde pris dans un tourbillon de violences, de guerres et de maltraitances.

Mohon n'est pas épargné par toutes ces turpitudes.

Depuis quelques mois, de nombreuses maisons, les bâtiments communaux ainsi que l'école ont été vandalisés, des vols perpétrés. Soyez vigilants.

En 2017, quelques travaux ont été réalisés, bien que le principal investissement verra le jour en 2018.

La voûte de la Chapelle de la Ville Jaudoin, les fidèles ont été accueillis le 30 avril lors d'une belle et émouvante cérémonie. Je félicite à nouveau Jérémy, l'enfant du pays, pour son travail remarquable.

Le programme voirie a été conséquent en 2017, nous continuerons l'entretien de nos voies, en sachant que Mohon a le privilège de posséder 120 kms de routes...

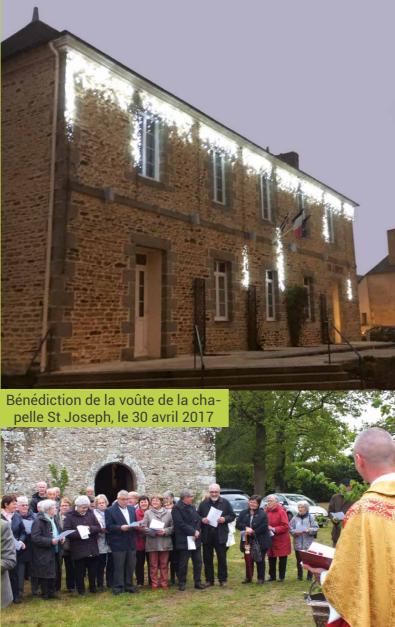
Le parquet de la salle polyvalente est remplacé, prenez-en soin, il est magnifique.

La construction du Mille Club sera la principale réalisation en 2018. Le choix des entreprises a été validé par le Conseil Municipal. Les travaux devraient débuter dans quelques semaines.

Je remercie les membres de la Commission « bulletin » pour la réalisation de celui-ci.

Au nom du Conseil Municipal, du CCAS, du Personnel Communal, je vous présente mes meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2018, de bonne santé, de paix, de solidarité et de convivialité

> **Josiane DENIS** Maire







URBANISME

Du 1er janvier au 31 décembre 2017

PERMIS DE CONSTRUIRE

Bénéficiaires / adresses des travaux	Nature des travaux	Date des autorisations
COMMUNE DE MOHON - 3, rue des Abélias	Construction d'une salle associative	19 juillet
TEBBUTT James – 19 bis, La Ville Jaudoin	Transformation de bâtiments en habitation	13 septembre
FOHANNO Aurélien- Hameau de Sévigné 3, rue des Marétiaux	Construction d'une habitation	15 septembre

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

Bénéficiaires / adresses des travaux	Nature des travaux	Date des autorisations
MARTY Rémy – 23 lotissement Beau Soleil	construction d'un abri de jardin	22 mai
WOZNIAK Christian – 4 bis, rue des Clerjo- rets	installation d'une piscine	22 mai
GAUBICHER Fanny – 19, Les Touches	modification et création d'ouvertures ravalement de façade	7 juin
GLAIS Jean-Paul – 1, impasse des Loges	construction d'une remise	19 juillet
NORMAND Alain – 12, lotissement Beau Soleil	construction d'une véranda	18 août
BELLAY Carole – 9, Penguily	modification d'ouvertures et construction d'un porche	13 septembre
LETORT Jean-Pierre – 2, rue du Four	couverture d'une terrasse	8 novembre
WARNIER Thierry – 1, Le Grand Pourhaut	isolation d'un pignon par l'extérieur	29 novembre
ZILIO William et Anita – 19, rue Joseph Herpe	remplacement des menuiseries	6 décembre





DÉLIBÉRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU 27 JANVIER 2017

1 - RECONSTRUCTION DU CENTRE CULTUREL DU MILLE CLUBS

- > Présentation du deuxième projet
- > Choix du projet à retenir
- > Demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR 2017
- > Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du PST
- > Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la réserve parlementaire 2017
- > Approbation des modalités de financements du projet
- > Délibérations à prendre

Madame le Maire distribue au Conseil Municipal les plans des deux projets pour la reconstruction du centre culturel du mille clubs.

Elle fait savoir que suite à la demande du Conseil Municipal lors de sa séance du 22 décembre 2016, le et 2 bulletins blancs. Maître d'œuvre Mme NICOLAS Sandrine a réalisé une deuxième esquisse du futur bâtiment du mille clubs avec la pente de toit orientée vers le sud.

Elle ajoute que :

- l'intérieur du bâtiment est inchangé par rapport au Elle présente à l'assemblée les modalités de financepremier projet présenté en séance du 22 décembre

2016.

- Les fenêtres situées au sud sur le 2ème projet sont un peu moins hautes par conséquent un îlot de toit supplémentaire est prévu en raison de la baisse de la clarté.
- le futur bâtiment sera déplacé vers le nord.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal s'il a des observations à formuler sur ce deuxième projet. Après discussion, le vote à bulletin secret est deman-

Après un vote à bulletin secret qui donne le résultat ci-après, le Conseil Municipal :

- valide le projet numéro 1 (salle avec pente de toit orientée vers le nord) :

9 voix pour (salle avec pente de toit orientée vers le

2 voix pour le projet numéro 2 (salle avec pente de toit orientée vers le sud),

2 voix contre les projets.

Mme le Maire demande la possibilité de rajouter à l'ordre du jour la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire. Avis favorable du Conseil Municipal.

ment du projet comme suit :

Organismes financeurs	Libellé de la subvention	Critères d'attribution	Taux maximal	Dépense subventionnable
Etat – Préfecture	DETR	En fonction du respect des critères de développement durable	35 à 47 %	300 000 à 450 000 euros
Département – Conseil Départemental	PST	Salles culturelles	35 %	500 000 euros
Etat – Ministère de l'Intérieur	Réserve parlementaire	Travaux de bâtiments	5 300 euros	

vote à main levée :

valide à l'unanimité les demandes de subventions auprès des organismes financeurs (Préfecture, Conseil Départemental et réserve parlementaire) après ap-

Le Conseil Municipal, après délibération, après un probation des modalités de financement du projet telles que présentées.

2 - CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR LE MENAGE DANS LES BATIMENTS COMMU-NAUX, ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE ET AIDE **AU SERVICE DES REPAS**

- > Résultat de la consultation par procédure adaptée auprès des prestataires de services
- > Délibération à prendre

le Maire à signer le contrat.

Madame le Maire fait savoir que la Commission d'Ouverture des plis s'est réunie le 23 janvier 2017 suite à la consultation par procédure adaptée pour un contrat de prestations de services pour les lots suivants :

Lot 1 = ménage dans les bâtiments communaux

Lot 2 = accompagnement scolaire et aide au service des repas.

Mme le Maire propose de retenir l'offre d'ARMOR NETTOYAGE de Caudan pour le lot 1 au prix annuel de 4 005 euros 79 TTC. Contrat d'une durée de 3 ans. Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (9 voix pour et 6 abstentions), retient l'offre d'ARMOR NETTOYAGE pour le lot 1 et autorise

Elle présente ensuite les résultats de la consultation pour le lot 2.

Mme le Maire propose de retenir l'offre d'ARMOR NETTOYAGE de Caudan pour le lot 2 au prix annuel de 4 665 euros 60 (temps réel de 216 heures par an à raison d'1 heure 30 par jour). Contrat d'une durée de 18 mois en raison de la baisse prévisionnelle des effectifs.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (13 voix pour et 2 abstentions), retient l'offre d'ARMOR NETTOYAGE pour le lot 2 et autorise le Maire à signer le contrat.

3 - ECOLE PUBLIQUE SUZANNE BOURQUIN A JOS-**SELIN - DEMANDE DE PARTICIPATION FINAN-**CIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

- > Présentation de la demande du Syndicat scolaire du Pays de Josselin
- > Délibération à prendre

Madame le Maire demande l'autorisation de rajouter cette question à l'ordre du jour. Avis favorable du Conseil Municipal.

Elle fait lecture à l'assemblée de la demande du Syndicat scolaire du Pays de Josselin pour une participation financière aux frais de fonctionnement de l'Ecole Publique Suzanne BOURQUIN à Josselin pour l'année scolaire 2016 -2017 pour deux enfants domiciliés à MOHON et scolarisés dans cet établissement. Le montant à prendre en charge s'élève à 1 239 euros 04 par enfant soit un coût total de 2 478 euros 08.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée, décide à l'unanimité de donner une suite favorable à la demande et autorise le Maire à signer la convention.

SÉANCE DU 3 MARS 2017

1 - PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ANNÉE 2016 – CANTINE MUNICIPALE

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'année 2016 pour l'entité Cantine Municipale.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Madame DENIS Josiane, Maire qui s'établit comme suit :

Fonctionnement	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	23 478,66 €	
Opérations de l'exercice	41 091,97 €	45 941,16 €
TOTAUX	64 570,63 €	45 941,16 €
Résultat définitif	18 629,47 €	

Constate les identités de valeurs avec les indications de gestion relatives au report à nouveau, résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes,

Le Conseil Municipal en l'absence de Mme DENIS Josiane, Maire qui quitte la séance et sous la présidence de Mme LE RAT Martine, Première Adjointe :

Approuve à l'unanimité le compte administratif après un vote à main levée comme suit :

(suffrages exprimés : 12)

contre:0 abstentions: 0 pour: 12

arrête les résultats tels que résumés ci-dessus qui font apparaître un déficit de fonctionnement de 18 629 euros 47.

2 - PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ANNÉE 2016 – GARDERIE MUNICIPALE

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'année 2016 pour l'entité Garderie Municipale.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Madame DENIS Josiane, Maire qui s'établit comme suit :

Fonctionnement	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	1 854,00 €	
Opérations de l'exercice	9 149,12 €	5 792,95 €
TOTAUX	11 003,12 €	5 792,95 €
Résultat définitif	5 210,17 €	

Constate les identités de valeurs avec les indications de gestion relatives au report à nouveau, résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes,

Le Conseil Municipal en l'absence de Mme DENIS Josiane, Maire qui quitte la séance et sous la présidence de Mme LE RAT Martine, Première Adjointe :

Approuve à l'unanimité le compte administratif après un vote à main levée comme suit :

(suffrages exprimés : 12)

contre: 0 abstentions: 0 pour : 12

arrête les résultats tels que résumés ci-dessus qui font apparaître un déficit de fonctionnement de

5 210 euros 17.

3 - PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ANNÉE 2016 – LOTISSEMENT HAMEAU DE SÉVIGNÉ

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'année 2016 pour l'entité Lotissement Hameau de Sévigné.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Madame DENIS Josiane, Maire qui s'établit comme suit :

Fonctionnement	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	24 202,87 €	
Opérations de l'exercice	330 065,12 €	322 103,34 €
TOTAUX	354 267,99 €	322 103,34 €
Résultat définitif	32 164,65 €	

Investissement	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	330 065,12 €	
Opérations de l'exercice	313 459,08 €	330 065,12 €
TOTAUX	643 524,20 €	330 065,12 €
Résultat définitif	313 459,08 €	

Constate les identités de valeurs avec les indications de gestion relatives au report à nouveau, résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes,

Le Conseil Municipal en l'absence de Mme DENIS Josiane, Maire qui quitte la séance et sous la présidence de Mme LE RAT Martine, Première Adjointe :

Approuve à l'unanimité le compte administratif après un vote à main levée comme suit :

(suffrages exprimés: 12)

contre: 0 abstentions: 0 pour : 12

arrête les résultats tels que résumés ci-dessus qui font apparaître un déficit de fonctionnement de

32 164 euros 65 et un déficit d'investissement de 313 459 euros 08.

4 - PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ANNÉE 2016 - ASSAINISSEMENT

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'année 2016 pour l'entité Assainissement.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Madame DENIS Josiane, Maire qui s'établit comme suit :

Fonctionnement	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		12 374,87 €
Opérations de l'exercice	19 877,09 €	22 618,67 €
TOTAUX	19 877,09 €	34 993,54 €
Résultat définitif		15 116,45 €

Investissement	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		61 879,19 €
Opérations de l'exercice	7 125,00 €	14 864,77 €
TOTAUX	7 125,00 €	76 743,96 €
Résultat définitif		69 618,96 €

Constate les identités de valeurs avec les indications de gestion relatives au report à nouveau, résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes,

Le Conseil Municipal en l'absence de Mme DENIS Josiane, Maire qui quitte la séance et sous la présidence de Mme LE RAT Martine, Première Adjointe :

Approuve à l'unanimité le compte administratif après un vote à main levée comme suit :

(suffrages exprimés : 12)

contre: 0 abstentions: 0 pour: 12

arrête les résultats tels que résumés ci-dessus qui font apparaître un excédent de fonctionnement de

15 116 euros 45 et un excédent d'investissement de

69 618 euros 96.

5 - PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ANNÉE 2016 – COMMUNE

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'année 2016 pour l'entité Commune. Le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Madame DENIS Josiane, Maire qui s'établit comme suit :

Fonctionnement	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		398 224,14 €
Opérations de l'exercice	588 076,08 €	939 943,87 €
TOTAUX	588 076,08 €	1 338 168,01 €
Résultat définitif	750 091,93 €	

Investissement	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	124 297,23 €	
Opérations de l'exercice	232 247,41 €	236 822,39 €
TOTAUX	356 544,64 €	236 822,39 €
Restes à réaliser	136 630,00 €	64 100,00 €
Résultat définitif	192 252,25 €	

Constate les identités de valeurs avec les indications de gestion relatives au report à nouveau, résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie. aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Un Conseiller Municipal demande à Mme le Maire de rappeler au Conseil Municipal le détail de la rubrique « indemnités des Elus » d'un montant de 25 592 euros. 59

Mme le Maire donne lecture des différents paiements réalisés (sans les charges patronales qui figurent dans un autre compte) pour les indemnités du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux délégués comme suit :

indemnité trimestrielle du Maire : 2 341 euros 83 net indemnité trimestrielle de chaque Adjoint : 840 euros

indemnité trimestrielle de chaque Conseiller Municipal délégué : 271 euros 35 net

Elle énumère également les cotisations URSSAF et IRCANTEC salariales réglées trimestriellement.

Le Conseil Municipal, en l'absence de Mme DENIS Josiane, Maire qui quitte la séance et sous la présidence de Mme LE RAT Martine, Première Adjointe :

Approuve à l'unanimité le compte administratif après un vote à main levée comme suit :

(suffrages exprimés : 12)

contre: 0 abstentions: 0 pour: 12

arrête les résultats tels que résumés ci-dessus qui font apparaître un excédent de fonctionnement de

750 091 euros 93 et un déficit d'investissement (avec les restes à réaliser) de 192 252 euros 25.

6 À 10 - PRÉSENTATION DES COMPTES DE GESTION ANNÉE 2016 – CANTINE MUNICIPALE, GARDERIE MUNICIPALE, LOTISSEMENT HAMEAU DE SÉVIGNÉ, **ASSAINISSEMENT ET COMMUNE**

Mme le Maire présente les comptes de gestion de la Cantine Municipale, Garderie Municipale, Lotissement Hameau de Sévigné, Assainissement et Commune au titre de l'année 2016.

Le Conseil Municipal examine les comptes de gestion de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Stéphane RIVOLIER, Trésorier Municipal.

Après s'être fait présenté les budgets primitifs de l'exercice 2016, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du

1er janvier 2016 au 31 décembre 2016,

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2016 et ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare à l'unanimité que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

11 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNÉE 2017

- > Examen des demandes de subventions aux Associations
- > Délibération à prendre

Madame Claudine LALYCAN représentant l'ADMR du Canton de la Trinité Porhoët intervient afin d'informer le Conseil Municipal que PLOËRMEL COMMUNAUTÉ attribuera une subvention à l'ADMR pour l'année 2017 suite aux fusions des EPCI.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions qui lui ont été adressées au titre de l'année 2017 par les différentes Associations.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de fixer comme suit les subventions aux Associations pour l'année 2017 pour un montant total de 6 970 euros :

ASSOCIATIONS	Résultat du vote à main levée	Montant de la subven- tion attribuée
Entente Mohon/St Malo	A l'unanimité	1300 €
Anciens Combattants Unacita et ACPG	A l'unanimité	100 €
Club de l'Amitié	A l'unanimité	300 €
Société de Chasse de MOHON	A l'unanimité	780 €
Majorettes de MOHON	A l'unanimité	1500€
Lire à MOHON	A l'unanimité	1500€
Club Cyclo	A l'unanimité	200 €
Moto Club de St Marc	A l'unanimité	500 €
Poker Club	A l'unanimité	200 €
Mohon Gym	A l'unanimité	250 €
Association AST Basket à La Trinité Porhoët	A l'unanimité	30 € par licencié soit 210 € (7 licenciés)
Rugby Club du Pays de Mauron	A l'unanimité	30 € par licencié soit 30 € (1 licencié)
Chambre des métiers et de l'artisanat du Morbihan	A l'unanimité	50 € par apprenti soit 50 € (1 apprenti)
Bâtiment CFA Morbihan	1 abstention	50 € par apprenti soit 50 € (1 apprenti)

Les crédits seront prévus au budget primitif 2017.

12 - ÉCOLE PRIVÉE DE MOHON - RENOUVEL-LEMENT DE LA CONVENTION D'ASSOCIATION A **COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2017**

- > Proposition de renouvellement de la convention d'association avec l'École Privée de MOHON à compter du 1er janvier 2017
- > Demande de fixation de la participation financière de la Commune par élève en fonction du groupe fréquenté (classe maternelle ou primaire) - montant à fixer
- > Proposition de renouvellement de la convention Ecole-Commune
- > Délibérations à prendre

Madame le Maire fait savoir à l'assemblée que la convention d'association passée avec l'Ecole Privée de MOHON est arrivée à échéance au 31 décembre 2016. Elle avait été conclue pour une durée de ans à compter du 1er janvier 2014.

Elle propose de la renouveller à compter du 1er janvier 2017.

Elle fait lecture de quelques chiffres à savoir :

129 élèves sont inscrits dans le RPI MOHON- ST MALO DES TROIS FONTAINES au 1er janvier 2017 répartis comme suit :

78 élèves Mohonnais et 51 Malouins.

76 élèves sont scolarisés à l'Ecole de MOHON et 53 à celle de ST MALO DES TROIS FONTAINES.

Elle rappelle le montant de la participation financière communale allouée dans la précédente convention :

1 279 euros par élève de maternelle (27 élèves Mohonnais)

462 euros par élève de primaire (51 élèves Mohon-

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (14 voix pour) :

Donne un avis favorable pour le renouvellement de la convention pour l'année 2017

Fixe la participation financière de la Commune à 1 279 euros par élève de maternelle et 462 euros par élève du primaire au vu de la situation de l'effectif au 1er janvier 2017

Autorise Mme le Maire à signer la convention avec l'Ecole Privée de MOHON.

DELIBERATION N° 13 -PERSONNEL COMMUNAL -MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- > Mise à jour du tableau des effectifs suite aux reclassements du Personnel Communal au 1er janvier 2017 (application du PPCR : Parcours Professionnel Carrière et Rémunération)
- > Délibération à prendre

N° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifie pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C.

Le Décret N° 2016-1798 du 20 décembre 2016 modifie pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie A.

Ces Décrets applicables au 1er janvier 2017 mettent en œuvre le Protocole relatif aux Parcours professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR). Une nouvelle organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux est créée avec de nouvelles échelles de rémunération. Un reclassement des Agents est opéré dans les nouvelles échelles occasionnant des avancements de grade ou d'échelon.

Mme le Maire propose par conséquent de mettre à jour le tableau des effectifs du Personnel Communal suite à l'application du PPCR comme suit :

service administratif	service technique	service animation
1 Attachée Territoriale à temps complet	2 Adjoints Techniques Territoriaux Principaux de 2ème classe à temps complet	1 Adjointe Territoriale d'animation à temps non complet (9,50 h/35ème)
1 Adjointe Administrative Territoriale à temps non complet (17 heures 50/35ème)	1 Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe à temps complet	
	1 Adjointe Technique Territoriale à temps non complet (9 heures/35ème)	

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable à l'unanimité, à la proposition de Mme le Maire.

14 - URBANISME - TRANSFERT DE LA COMPÉ-TENCE EN MATIÈRE DE PLU A PLOËRMEL COMMU-NAUTÉ – DEMANDE D'OPPOSITION

- > Proposition d'opposition au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) à PLOËRMEL COMMUNAUTÉ au 27 mars 2017
- > Délibération à prendre

Madame le Maire expose qu'en vertu de l'article 136-II de la Loi N° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite « ALUR », les Communautés de Communes et d'agglomération exercent de plein droit la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à compter du

Madame le Maire expose à l'assemblée que le Décret 27 mars 2017 sauf si au moins 25 % des Communes représentant au moins 20 % de la population s'y op-

> Vu l'Arrêté Préfectoral du 26 août 2016 portant fusion de PLOËRMEL COMMUNAUTÉ, de la Communauté de Communes de MAURON-EN-BROCELIANDE, de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PORHOËT et de JOSSELIN COMMUNAUTÉ au 1er janvier 2017, arrêté modifié par l'arrêté du 27 décembre 2016,

> Vu l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

> Vu le Plan Local d'Urbanisme sur la Commune en date du 3 mars 2007.

> Considérant que la Communauté de Communes existante à la date de publication de la Loi ALUR ou celle créée ou issue d'une fusion après la date de publication de cette même Loi, et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite Loi. Si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25 % des Communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas

> Considérant que la Communauté de Communes PLOERMEL COMMUNAUTE est issue d'une fusion après la date de publication de la Loi ALUR et n'est pas compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale.

> Considérant que la Commune de MOHON dépend du SCOT en cours d'élaboration auprès du Pays de PLOERMEL et qui devrait s'achever en 2018 et que le SRADDET en cours d'élaboration auprès de la Région devrait s'achever en 2019,

> Après en avoir délibéré et un vote à main levée (14 voix pour), le Conseil Municipal s'oppose au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à PLOERMEL COMMUNAUTE.

15 - SALLE POLYVALENTE - RÉFECTION DU PARQUET

- > Présentation de devis
- > Prévision de crédits budgétaires au budget primitif 2017
- > Délibération à prendre

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Jean-François CARO, Adjoint aux bâtiments qui présente les divers devis de réfection du parquet à la salle polyvalente.

Mme le Maire propose de retenir l'offre de Monsieur Franck DERVAL pour du parquet massif en chêne au

prix de 12 933 euros 18 HT soit 14 226 euros 50 TTC. Après délibération et un vote à main levée (10 pour et 2 abstentions), le Conseil Municipal retient l'offre de Monsieur Franck DERVAL et s'engage à prévoir les crédits au budget primitif 2017.

SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MARS 2017

1 - CHAPELLE DE LA VILLE JAUDOIN - TRAVAUX **DIVERS (RENFORCEMENT D'UNE FERME, REMPLA-CEMENT D'ABATS-SONS, TRAVAUX SUR SOLIN ET RENFORCEMENT DE LA PORTE OUEST)**

- > Proposition d'avenant 1 au marché public Briéro (articles 139 et 140 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics) - autorisation d'exécuter les travaux avec avis préalable de la commission d'ouverture des plis et autorisation de signa-
- > Exécution du budget primitif 2017 avant son vote > prévision de crédits budgétaires
- > Délibérations à prendre

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'avenant 1 au marché public signé avec l'entreprise BRIERO relatif à la restauration de la voûte de la Chapelle de la Ville Jaudoin.

Ces travaux supplémentaires consistent en :

- le renforcement d'une ferme,
- le remplacement d'abats-sons,
- des travaux sur solin,
- le renforcement de la porte ouest

Ces travaux sont nécessaires afin de ne pas endommager les travaux déjà réalisés sur la voûte de la Chapelle et s'élèvent à 5 953 euros 32 TTC et représentants environ 17.83 % du marché initial de travaux.

Mme le Maire rappelle que les articles 139 et 140 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics limitent à 15 % les avenants de travaux par rapport au marché initial mais qu'il est possible d'aller jusqu'à 50 % maximum si les travaux sont devenus nécessaires et ne figuraient pas dans le marché initial et si le changement de titulaire est impossible ou entrainerait une augmentation substantielle des coûts. La modification du marché public est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur ne pouvait prévoir.

L'avenant N° 1 remplit ces conditions et la Commission d'Ouverture des plis lors de sa réunion du 22 mars 2017 à 19 heures 30 a émis un avis favorable pour sa signature au motif qu'il serait dommage de laisser les travaux de la Chapelle non terminés.

Elle fait ensuite lecture au Conseil Municipal de 1 - PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF - ANNÉE l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités 2017 - CANTINE MUNICIPALE Territoriales modifié par la Loi N° 2012-1510 du 29

décembre 2012 – article 37 qui stipule que dans le cas où le budget d'une Collectivité Territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la Collectivité Territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente et les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au dernier budget, non compris le remboursement de la dette

Montant des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget primitif 2016 (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts ») = 568 296 euros.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 5 955 euros soit approximativement 1.05 % de 568 296 euros.

La dépense d'investissement concernée est la sui-

- Travaux supplémentaires à la restauration de la voûte de la Chapelle de la Ville Jaudoin = 5 955 euros (article 2313 – programme 102)

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (11 voix pour),

- Autorise Mme le Maire à engager les travaux supplémentaires et signer l'avenant N° 1 au marché BRIERO pour un montant de 5 953 euros 32 TTC.
- Accepte l'exécution du budget primitif 2017 avant son vote aux conditions énumérées ci-dessus.

2 - FOURNITURE D'ENROBÉ À FROID POUR AMENA-GER LES ABORDS DE LA STRUCTURE MODULAIRE À L'ÉCOLE PRIVÉE DE MOHON - REFACTURATION DES FRAIS

Madame le Maire propose de rajouter ce dossier à l'ordre du jour. Avis favorable du Conseil Municipal.

Elle fait savoir que la Commune de MOHON a acheté de l'enrobé à froid auprès de l'Entreprise COLAS pour un montant de 168 euros 48 TTC dont la moitié à servi pour aménager les abords de la structure modulaire à l'Ecole privée de MOHON.

Elle propose de refacturer la somme de 84 euros 24 TTC à l'Ecole Privée de MOHON.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (10 voix pour et 1 abstention), émet un avis favorable à la proposition de Mme le Maire.

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2017

- > Présentation du budget primitif année 2017 : Cantine Municipale
- > Délibération à prendre

Mme le Maire donne la parole à Mme LE RAT Martine, Adjointe aux finances qui présente au Conseil Municipal les propositions de budget primitif pour l'année 2017 pour la Cantine Municipale suite à la réunion de la Commission Finances du 28 mars 2017.

Le Conseil Municipal, après examen détaillé et un vote à main levée (12 voix pour)

Approuve à l'unanimité le budget primitif 2017 de la Cantine Municipale qui s'équilibre comme suit en section de fonctionnement :

Entité	Section de fonctionnement	
Cantine Municipale	63 360,00 €	

2 - PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF -ANNÉE 2017 - GARDERIE MUNICIPALE

- > Présentation du budget primitif année 2017 : Garderie Municipale
- > Délibération à prendre

Mme le Maire donne la parole à Mme LE RAT Martine, Adjointe aux finances qui présente au Conseil Municipal les propositions de budget primitif pour l'année 2017 pour la Garderie Municipale suite à la réunion de la Commission Finances du 28 mars 2017.

Le Conseil Municipal, après examen détaillé et un vote à main levée (12 voix pour)

Approuve à l'unanimité le budget primitif 2017 de la Garderie Municipale qui s'équilibre comme suit en section de fonctionnement :

Entité	Section de fonctionnement
Garderie Municipale	16 473,00 €

3 - AUTORISATION D'APUREMENT DES DÉFICITS DE CLÔTURE ANNÉE 2016 POUR LES BUDGETS PRIMI-TIFS DE LA CANTINE MUNICIPALE, DE LA GARDERIE MUNICIPALE ET DU CCAS

- année 2016 pour les budgets primitifs de la cantine municipale, de la garderie, municipale et du CCAS Délibération à prendre
- > Mme le Maire demande l'autorisation d'apurer les déficits de clôture de l'année 2016 pour les budgets de la Cantine Municipale, de la Garderie Municipale et du CCAS comme suit :

Entités	Montant du deficit de cloture annee 2016
Cantine Municipale	18 529 ,47 €
Garderie Municipale	5 210,17 €
Centre Communal d'Action Sociale	4 397,10 €

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée (12 voix pour) autorise à l'unanimité l'apurement les déficits de clôture de l'année 2016 comme proposé.

4 - PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF -ANNÉE 2017 - LOTISSEMENT COMMUNAL HAMEAU DE SÉVIGNÉ

- > Présentation du budget primitif année 2017 : Lotissement communal Hameau de Sévigné
- > Délibération à prendre

Mme le Maire donne la parole à Mme LE RAT Martine, Adjointe aux finances qui présente au Conseil Municipal les propositions de budget primitif pour l'année 2017 pour le lotissement communal « Hameau de Sévigné » suite à la réunion de la Commission Finances du 28 mars 2017.

Le Conseil Municipal, après examen détaillé et un vote à main levée (12 voix pour)

Approuve à l'unanimité le budget primitif 2017 du Lotissement communal Hameau de Sévigné qui s'équilibre comme suit en section de fonctionnement et d'investissement:

Entité	Section de fonctionnement	section d'investissement
Lotissement Hameau de Sévigné	18 529 ,47 €	603 361,88

Il y a actuellement 7 lots vendus dont 4 lots construits. Il reste 23 lots.

5 - LOTISSEMENT COMMUNAL « HAMEAU DE SÉVIGNÉ » - VOTE D'UNE SUBVENTION EXCEPTION-NELLE PAR LA COMMUNE POUR L'ÉQUILIBRE DU BUDGET

- > Autorisation d'apurement des déficits de clôture > Proposition de vote d'une subvention exceptionnelle par la Commune pour l'équilibre du budget
 - > Délibération à prendre
 - Le Maire propose au Conseil Municipal de voter une subvention exceptionnelle d'un montant de 43 370 euros 20 afin d'équilibrer le budget du lotissement communal « Hameau de Sévigné » au titre de l'année 2017.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (12 voix pour), émet un avis favorable à l'unanimité à cette proposition

6 AFFECTATION DU RÉSULTAT ANNÉE 2016 - ASSAI-NISSEMENT

- > Présentation de la proposition d'affectation du résultat année 2016
- > Délibération à prendre

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 lors de la séance du 3 mars

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016.

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de l'exercice 2016,

Considérant que seul le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Décide après un vote à main levée (12 voix pour) d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Excédent d'exploitation cumule au 31 décembre 2016	15 116,45 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement	15 116,45 €

7 – PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF – ANNÉE 2017 - ASSAINISSEMENT

- > Présentation du budget primitif année 2016
- > Délibération à prendre

Mme LE RAT Martine, Adjointe aux finances présente au Conseil Municipal les propositions de budget primitif pour l'année 2017 pour l'Assainissement.

Le Conseil Municipal, après examen détaillé et un vote à main levée (12 voix pour)

Vote à l'unanimité le budget primitif 2017 en Assainissement qui s'équilibre comme suit en section d'exploitation et en section d'investissement :

Entité	Section de fonctionnement	section d'investissement
Assainissement	39 202,00 €	94 120,41 €

9 - AFFECTATION DU RÉSULTAT ANNÉE 2016 -COMMUNE

- > Présentation de la proposition d'affectation du résultat année 2016
- > Délibération à prendre
- Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 lors de la séance du 3 mars 2017,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016.

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de l'exercice 2016,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat.

Décide après un vote à main levée (13 voix pour) d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent de fonction- nement cumule au 31 décembre 2015	750 091,93 €
Affectation à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	192 252,25 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement	557 839,68 €

10 - PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF ANNÉE **2017 - COMMUNE**

- > Présentation du budget primitif année 2017
- > Délibération à prendre

Mme LE RAT Martine, Adjointe aux finances présente au Conseil Municipal les propositions de budget primitif pour l'année 2017 pour la Commune suite à la réunion de la Commission Finances du 28 mars 2017.

Mme le Maire propose au vote une recette supplémentaire de 30 907 euros pour les dotations 2017 suite à la communication des montants des dotations de l'Etat ce jour. Pour l'équilibre du budget cette somme sera répartie pour 10 000 euros au compte 615221 et 20 907 euros au compte 615231 en fonctionnement)

Mme Le Maire communique à l'assemblée le détail de chaque opération en investissement.

Le Conseil Municipal, après examen détaillé et un vote à main levée (13 voix pour)

Vote à l'unanimité le budget primitif 2017 de la Commune qui s'équilibre comme suit en section de fonctionnement et en section d'investissement :

Entité	Section de fonctionnement	section d'investissement
Assainissement	1 414 074,00 €	1 275 227,00 €

11 - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION COMMU-NAUX – ANNÉE 2017

> Présentation des bases prévisionnelles d'imposition année 2017 et fixation des taux d'impositions communaux

> Délibération à prendre

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle doit fixer le montant des taux d'imposition communaux pour l'année 2017. Elle rappelle qu'en 2016, les > Délibération à prendre taux étaient fixés comme suit :

Ressources fiscales	Taux d'imposition communaux
Taxe d'habitation	10,9
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	16,82
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	41,52

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (13 voix pour le maintien des taux communaux) fixe les taux d'imposition communaux au titre de l'année 2017 comme suit :

Ressources fiscales	Taux d'imposition communaux
Taxe d'habitation	10,9
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	16,82
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	41,52

12 - PROJETS 2017 SUITE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF - AUTORISATION DE LANCEMENT DES **CONSULTATIONS**

- > Demande d'autorisation de lancement des consultations pour les projets 2017 suite au vote du budget primitif 2017
- > Délibération à prendre

Suite au vote du budget primitif 2017, Madame le Maire demande l'autorisation de lancer les consultations pour les projets 2017 suivants :

> Travaux de voirie année 2017 comprenant la voirie 2017, la rue du Porhoët, l'impasse des loges et la rue St Vran) en précisant que la commission voirie sera réunie pour ces travaux.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à recourir à une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie cités ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (13 voix pour):

Autorise Mme le Maire à lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie cités ci-

Autorise Mme le Maire à lancer une consultation pour les travaux de voirie précités.

13 - INDEMNITÉS DES ÉLUS : MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS : ACTUALI-SATION DES INDICES DE RÉMUNÉRATION

Demande d'actualisation des indices de rémunération suite au Décret N° 2017-85 du janvier 2017 avec effet au 1er janvier 2017

Mme le Maire fait savoir que par délibération du 30 avril 2014, le Conseil Municipal avait fixé le montant des indemnités du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux Délégués à un taux fixé en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de la fonction publique.

Le Décret N° 2017-85 du 26 janvier 2017 ayant modifié cet indice à compter du 1er janvier 2017 et comptetenu d'une nouvelle modification prévue en 2018, elle propose au Conseil Municipal de fixer l'intégralité des indemnités de fonctions des Elus selon l'indice brut terminal de la fonction publique avec effet au 1er janvier 2017 et pour la durée restante du mandat.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (13 voix pour) émet un avis favorable à cette proposition et fixe comme suit les indemnités des Elus à compter du 1er janvier 2017 :

Indemnité du Maire	DENIS Josiane	Taux minoré 23 % De l'Indice brut terminal de la fonction publique
Indemnité 1 ^{er} adjointe	LE RAT Martine	Taux maximal 8.25 % De l'indice brut terminal de la fonction publique
Indemnité 2 ^{ème} adjoint	BLANDEL Alain	Taux maximal 8.25 % De l'indice brut terminal de la fonction publique
Indemnité 3 ^{ème} adjoint	CARO Jean- François	Taux maximal 8.25 % De l'indice brut terminal de la fonction publique
Indemnité 1er Conseiller Municipal Délégué	VANDEKERKOVE Marie-Véronique	Taux de 2,665 % De l'indice brut terminal de la fonction publique
Indemnité 2ème Conseiller Municipal Délégué	PRESSARD Hervé	Taux de 2,665 % De l'indice brut terminal de la fonction publique
Indemnité 3ème Conseiller Municipal Délégué	HOUEIX Ludovic	Taux de 2,665 % De l'indice brut terminal de la fonction publique

14 - RESTAURATION DES VITRAUX ANNÉE 2016 (VITRAUX 2014 ET 2015) - PROPOSITION D'AVE-NANT 1 AU MARCHE DE TRAVAUX PASSE AVEC LES **MAÎTRES VERRIERS RENNAIS**

- > Proposition d'avenant 1 pour prolonger le délai d'exécution des travaux
- > Autorisation de signature

> Délibération à prendre

rajouter cette question à l'ordre du jour. Avis favorable de l'assemblée.

Elle expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire partemental de prolonger le délai d'exécution des travaux de restauration des vitraux de l'année 2016 (comprenant les vitraux de 2014 et 2015) confiés aux Maitres Verriers Rennais jusqu'au 15 juillet 2017. Le délai initial avait été fixé à 6 mois à compter du septembre 2016.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (13 voix pour),

Approuve la passation de l'avenant 1 au marché de travaux passé avec les Maîtres Verriers Rennais Autorise M^{me} le Maire à le signer.

LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MAI 2017

1 - 19.05.2017 - ACHAT DE MATÉRIEL DE DÉSHER-**BAGE ALTERNATIF - DEMANDE DE SUBVENTION**

- > Proposition d'achat de matériel de désherbage alternatif (sous réserve de réception des devis)
- > Demande de subvention
- > Délibérations à prendre

Madame le Maire donne la parole à Mr BLANDEL Alain, Adjoint à la voirie qui présente le dossier.

Il présente les différents devis de Concept Motoculture et Mené Loisirs pour l'achat d'un matériel de désherbage alternatif.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée, émet un avis favorable pour l'achat d'un matériel de désherbage alternatif par 9 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions.

Monsieur BLANDEL donne un descriptif des différents modèles proposés. Certains matériels sont difficilement maniables, d'autres sont déconseillés ou jamais encore commercialisés. Un matériel de marque POGET pourrait correspondre au besoin de la Commune. Son prix s'élève à 6 490 euros HT avec un supplément de 450 euros HT pour l'achat d'une lame qui permettrait de désherber les allées. Le matériel 3 - 19.05.2017 - CONVENTION D'UTILISATION DE est livré avec deux brosses.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée, retient l'offre de CONCEPT MOTOCUL-TURE de PLOERMEL pour ce matériel par 9 voix pour, avec effet au 22 février 2017 1 voix contre et 4 abstentions.

Mme le Maire fait savoir qu'une subvention peut être obtenue auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée, approuve à l'unanimité (14 voix pour) la demande de subvention à déposer avant le 10 juin 2017.

1 - 19.05.2017 - TRAVAUX DE VOIRIE ANNÉE 2017

- Madame le Maire propose au Conseil Municipal de > Présentation de la proposition de la liste des travaux de voirie année 2017
 - > Demandes de subventions auprès du Conseil Dé-
 - > Délibérations à prendre

Madame le Maire fait savoir que la Commission Voirie s'est réunie le 5 mai pour étudier les travaux de voirie à envisager pour l'année 2017.

Une liste a été établie comme suit :

- Route de La Trinité Porhoët vers le Camboudin jusqu'au croisement de la route du Chaillot 850 mètres)
- Route du Camboudin les grées (573 mètres)
- Renforcement de la patte d'oie vers le poulailler Alno
- Travaux en agglomération :
 - Impasse des loges
 - Rue st Vran (accès Bouté)
 - Bateau au lotissement Beau Soleil devant propriété Grippon
 - Rue de la pierre bise propriété Arvit (busage et trottoir sans bordure)
- Travaux sur chemins ruraux :
 - Bréhélu vers la forêt (386 mètres)
 - La ville jaudoin (entre propriété Deslandes et Clément) - 40 mètres
 - La touche (sortie du village direction Rohello)
 - 120 mètres
 - Le camboudin 136 mètres

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (14 voix pour) approuve à l'unanimité la liste proposée par la Commission voirie.

Mme le Maire propose de déposer une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du PDIC 2017.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée, émet un avis favorable à l'unanimité (14 voix pour) et charge Mme le Maire de déposer le dos-

LA SALLE POLYVALENTE PAR MME MURPHY POUR LES ACTIVITÉS DE DANSE

- > Réexamen de la convention d'utilisation de la salle
- > Délibération à prendre

Madame le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 9 iuin 2016 demandant un réexamen au 22 février 2017 de la convention d'utilisation de la salle polyvalente par Mme MURPHY pour les activités de danse pour les adultes et les enfants.

Elle propose que la convention soit reconduite avec de l'IFTS fixés par l'arrêté du 12 mai 2014 pour les effet au 22 février 2017 à raison de 10 euros par séance que ce soit pour les activités adultes ou enfants. La convention se renouvellera par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet à l'unanimité un avis favorable à cette proposition et autorise Mme le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

4 - 19.05.2017 - INDEMNITÉ FORFAITAIRE COM-PLÉMENTAIRE POUR ÉLECTIONS (IFCE)

- > Présentation des délibérations du Conseil Municipal du 12 avril 2010, 31 mai 2011 et 11 avril 2012 attribuant l'IFCE à une Agente pour les élections
- > Mise à jour de la délibération suite à la mise en place du RIFSEEP
- > Délibérations à prendre

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les délibérations du Conseil Municipal des 12 avril 2010, 31 mai 2011 et 11 avril 2012 attribuant l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections à une Agente (Mme AUQUET Isabelle) pour les élections.

Les forfaits suivants étaient appliqués :

- Elections sénatoriales : 40 euros
- Elections présidentielles, régionales, départementales et municipales : 150 euros
- Elections européennes et législatives : 150 euros

Compte-tenu que l'Agente est amenée à réaliser des heures supplémentaires pour les élections et que le nombre d'heures peut varier d'un scrutin électoral à un autre, une moyenne des heures réalisées par l'Agente avait été évaluée et un forfait avait été appliqué en fonction du taux de rémunération applicable le dimanche.

Ces forfaits sont versés autant de fois dans l'année que celle-ci comporte d'élections. Lorsque le scrutin donne lieu à deux tours, l'indemnité est versée à chaque tour de scrutin. Lorsque deux scrutins différents ont lieu le même jour, il n'est versé gu'une seule

Madame le Maire expose qu'avec la mise en place du RIFSEEP, l'IFTS n'est plus attribuée, or celle-ci constitue la base de calcul de l'IFCE. Il convient donc de définir dans le cadre de la délibération relative à l'attribution de l'IFCE, un montant de l'IFTS qui servira uniquement de base au calcul de la IFCE et désigner les agents qui en seront bénéficiaires.

Même si les précédentes délibérations validées par la Préfecture au titre du contrôle de légalité demeurent en vigueur, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale préconise de transposer ces forfaits fixes non évolutifs en se référant aux montants

services déconcentrés de l'Etat qui est toujours en

Madame le Maire propose d'élargir l'IFCE attribuée à l'Agente susnommée aux référendums.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable à l'unanimité (14 voix pour).

Madame le Maire propose de transposer les précédents forfaits d'indemnités IFCE attribués à l'Agente en fixant le coëfficient à 1.65 et 0.44, pour obtenir les mêmes montants versés antérieurement à l'Agente.

Elle propose par conséquent de fixer comme suit pour 2017, l'IFCE à l'Agente concernée :

Elections Présidentielles, législatives, régionales, départementales, municipales, européennes et référendums : coëfficient de 1.65 appliqué au taux moyen annuel actuel au 1er février 2017 de 1 091 euros 69 divisé par 12 mois soit 150 euros 10.

Autres consultations électorales telle que les élections sénatoriales : coëfficient de 0.44 appliqué au taux moyen annuel actuel au 1er février 2017 de 1 091 euros 69 divisé par 12 mois soit 40 euros 02.

Les indemnités seront évolutives en fonction du montant moyen annuel indexé sur la valeur du point d'indice de l'IFTS de 2ème catégorie appliqué aux coëfficients retenus par le Conseil Municipal de 1.65 et 0.44. Pour rappel taux moyens annuels au 1er juillet 2010 : 1 078 euros 73, au 1er juillet 2016 : 1 085 euros 20 et au 1er février 2017 : 1 091 euros 69.

Le Conseil Municipal, après délibération, valide par 12 voix pour les coëfficients proposés à Mme AUQUET Isabelle et 2 voix pour revaloriser les indemnités qui n'ont pas été revalorisées depuis 2010, 2011 et 2012.

5 - 19.05.2017 - ÉCOLE PUBLIQUE JULES VERNE A PLOËRMEL - DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2016

- > Présentation de la demande de la Commune de PLOËRMEL pour la participation aux frais de scolarité de septembre à décembre 2016 pour un élève de la Commune
- > Délibération à prendre

Madame le Maire fait lecture du courrier de la Commune de PLOERMEL du 14 avril 2017 qui sollicite une participation aux frais de scolarité pour un enfant de la Commune de MOHON scolarisé à l'Ecole Publique Jules Verne à PLOERMEL.

Le montant de la participation financière s'élève à 199 euros 20 pour la période de septembre à décembre

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis

favorable à l'unanimité à cette demande.

6 - 19.05.2017 - FONDS DÉPARTEMENTAL DE SOLI-DARITÉ POUR LE LOGEMENT - APPEL A PARTICIPA-TION DES FINANCEURS 2017

- > Présentation de la demande de financement du FSL
- > Délibération à prendre

Madame le Maire fait lecture du courrier de la Direction Générale des Interventions Sanitaires et Sociales (DGISS) du 6 mars 2017 qui expose que l'article 6-3 de la Loi du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement précise que les Communes peuvent participer au financement du fonds de solidarité pour le logement.

La possibilité de financement est égale à 0 euro 10 par habitant sur la base du recensement en vigueur au 1er janvier 2017. Cette contribution sera affectée au financement de l'accès et du maintien dans le logement.

Le montant de participation financière demandé s'élève à 102 euros 10 pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable à cette demande.

7 - 19.05.2017 -CONSTRUCTION DU CENTRE CULTUREL DU MILLE CLUBS - DEMANDE DE SUB-VENTION AU TITRE DU FSIPL- PROGRAMMATION 2017

- > Proposition de rajout de cette question à l'ordre du jour
- > Proposition de demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local (FSI-PL) – programmation 2017 pour la construction du centre culturel du mille clubs
- > Délibérations à prendre

Madame le Maire propose de rajouter cette question à l'ordre du jour. Avis favorable du Conseil Municipal

Elle fait savoir que la Préfecture a accordé au titre de la DETR programmation 2017, une subvention de 38 552 euros soit 41 % de la dépense subventionnable de 94 029 euros pour les travaux de construction du centre culturel du mille clubs.

Elle fait lecture du courrier du Sous Préfet de Pontivy relatif à la dotation exceptionnelle dédiée au soutien des investissements des Collectivités Territoriales pour lequel un dossier a été déposé. Une aide de 100 000 euros au titre du fonds de soutien à l'investissement public (FSI-PL) a été attribuée. Afin de finaliser le dossier, il convient de délibérer pour demander la subvention et approuver le projet avec le plan de financement prévisionnel.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité (14 voix pour) sollicite une subvention au titre du FSIPL et approuve le projet de construction du centre culturel du mille clubs avec le plan de financement prévisionnel ci-dessous.

DÉPENSES	MONTANT HT	MONTANT TTC	RESSOURCES	MONTANT	%
Travaux	337 932	405 932	FSIPL	100 000	29.59
			Préfecture DETR	38 552	41 % de 94 029
			Département PST	118 276	35 %
			Réserve parlementaire	5 300	1.56
			Autofinancement	75 804	22.40
				337 932	

SÉANCE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2017

1 - GRANDS ÉLECTEURS POUR LES SÉNATORIALES

Titulaires: Josiane Denis, Alain Blandel, Marie-Véronique Vandekerkove,

Suppléants: Isabelle Galloux, Jean-Louis Bouté, Ludovic Houeix

2 - 30.6.2017 - ÉCOLE PUBLIQUE DE MÉNÉAC - DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONC-TIONNEMENT - ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015

- > Présentation de la demande
- > Délibération à prendre

Madame le Maire présente la demande de la mairie de Ménéac pour une demande de participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole publique de Ménéac au

titre de l'année scolaire 2014-2015 pour deux enfants de MOHON scolarisés dans cet établissement.

Le coût par élève du primaire s'élève à 519 euros 84 et celui par élève de maternelle est de 1 292 euros. La somme totale sollicitée s'élève à 1 811 euros 84.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée, émet un avis favorable à la demande à l'unanimité (13 voix pour) et autorise le Maire à signer la convention.

3 - 30.6.2017 - DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'UNE ÉLUE

- > Demande de remboursement de frais engagés par une Elue pour l'achat d'un téléphone pour la bibliothèque (35 euros 99) et l'achat de gobelets plastiques (3 euros)
- > Délibération à prendre

Madame le Maire fait savoir qu'elle a engagé person-

nellement des frais pour l'achat d'un téléphone pour la bibliothèque pour un montant de 35 euros 99 TTC et l'achat de gobelets plastiques pour 3 euros TTC.

Elle demande à être remboursée de ces sommes.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée, émet un avis favorable à cette demande.

4 - 30.6.2017 - CANTINE MUNICIPALE - AUTORISA-TION DE SIGNATURE DU MARCHE DE PRESTATIONS DE FOURNITURES ET DE SERVICES

- > Résultat de la consultation auprès des prestataires pour la confection et la livraison de repas pour la cantine municipale ainsi que la demande de mise à disposition de Personnel pour assurer le service des repas, l'entretien du local cantine-cuisine et l'accompagnement des enfants sur le trajet école-cantine.
- > Autorisation de signature du marché
- > Délibération à prendre

Madame le Maire communique le résultat de la consultation auprès des prestataires pour la confection et la livraison de repas pour la cantine municipale ainsi que la demande de mise à disposition de Personnel pour assurer le service des repas, l'entretien du local cantine-cuisine et l'accompagnement des enfants sur le trajet école-cantine.

Trois prestataires ont sollicité la consultation du dossier (Restoria, Convivio et Explore). Seule CONVIVIO a répondu à l'offre.

Elle présente l'offre de CONVIVIO qui prendra effet à la rentrée de 2017 pour une durée de quatre années :

Tarifs

repas enfant : 2 euros 44 HTrepas adulte : 2 euros 54 HT

Frais de Personnel: frais fixes de 976 euros 53 HT par mois (période de 10 mois de septembre à juin)

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (10 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions) retient l'offre de CONVIVIO et autorise le Maire à signer le marché.

SÉANCE ORDINAIRE DU 08 AOUT 2017

- 1 08.08.2017 TRAVAUX DE VOIRIE ANNÉE 2017
- > Résultat de la consultation auprès des entreprises par procédure adaptée (avis de la Commission d'Ouverture des Plis)
- > Choix de l'entreprise retenue par le Conseil Municipal
- > Autorisation de signature du marché par le Maire
- > Délibération à prendre

Madame le Maire présente le résultat de la consultation auprès des entreprises par procédure adaptée : 3

propositions ont été reçues (Eiffage, Pigeon et Colas) et la Commission d'Ouverture des Plis réunie le 25 juillet 2017 propose de retenir l'offre de Eiffage.

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée (13 voix pour), retient l'offre d'EIFFAGE pour les montants suivants :

Tranche ferme: 116 553 euros HT

Tranche conditionnelle: 16 458 euros HT

Soit un total de 133 011 euros HT. Des variantes ont été proposées mais ne sont pas retenues car elles dénaturent le projet initial.

Le Maire est autorisé à signer le marché

2 - 08.08.2017 - PERSONNEL COMMUNAL ET ÉLUS - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE LA PRESTATION PAYE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU MORBIHAN (CDG 56)

- > Proposition de renouvellement de la convention de la prestation paye pour la Commune et la Garderie Municipale avec le CDG 56
- > Délibération à prendre

Madame le Maire présente la convention relative à la prestation paye établie par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan pour le Personnel Communal et les Elus.

Cette prestation a été souscrite en 1985 pour la Commune et en 2006 pour la Garderie. Elle propose de la renouveller. Le coût de la prestation s'élève à 5 euros 50 par bulletin de salaire.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable à l'unanimité (13 voix pour) et autorise le Maire à signer la convention.

3 - 08.08.2017 - CANTINE MUNICIPALE DE MOHON

- > Fixation des tarifs des repas enfants et adultes au 4 septembre 2017
- > Délibération à prendre

Madame le Maire fait savoir qu'il convient de fixer les tarifs de repas pour les enfants et les adultes à compter de la rentrée du 4 septembre 2017.

La Commission Finances et affaires scolaires-cantine, réunie le 3 août 2017, propose de maintenir les tarifs en vigueur soit :

- 3 euros 10 par repas enfant (permanent ou occasionnel) et 5 euros par repas adulte

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable à l'unanimité (13 voix pour) pour le maintien des tarifs en vigueur.

4 - 08.08.2017 - GARDERIE MUNICIPALE DE MOHON

- > Fixation du tarif au 4 septembre 2017
- > Délibération à prendre

Bulletin municipal - Année 2017

tarifs pour la garderie municipale à compter de la rentrée du 4 septembre 2017.

La Commission Finances et affaires scolaires-cantine, réunie le 3 août 2017, propose de maintenir les logements ou bien la totalité. tarifs en vigueur soit :

- 1 euro 25 la demi-heure réelle sans goûter par enfant Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable à l'unanimité (13 voix pour) pour le maintien des tarifs en vigueur.

SEANCE ORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2017

- 1 20.10.2017 ÉCOLE PUBLIQUE JULES VERNE - PLOËRMEL - DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ – CLASSE ULIS – JANVIER A **JUIN 2017**
- > Présentation de la demande de la Commune de PLOËRMEL
- > Délibération à prendre

Madame le Maire présente la demande de la Commune de PLOËRMEL pour la prise en charge financière des frais de scolarité pour la période de janvier à juin 2017 pour un enfant scolarisé en classe ULIS à l'École Publique Jules Verne. Coût de 299 euros 19.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet à l'unanimité un avis favorable à cette demande.

2 - 20.10.2017 - ÉCOLE SAINT LOUIS - PLOËR-MEL - DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX FRAIS DE CANTINE - CLASSE ULIS - ANNÉE **SCOLAIRE 2017-2018**

- > Présentation de la demande de la Commune de PLOËRMEL
- > Délibération à prendre

Madame le Maire présente la demande de la Commune de PLOËRMEL pour la prise en charge financière des frais de cantine pour l'année scolaire 2017-2018 pour un enfant scolarisé en classe ULIS à l'Ecole Saint Louis. Coût du repas 4 euros 80.

Elle propose une prise en charge financière de 3 euros 10 par repas correspondant au tarif pratiqué à la Cantine de MOHON.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet à l'unanimité un avis favorable à la proposition.

3 - 20.10.2017 - ESPACIL HABITAT - PRÉSEN-TATION DE LA DEMANDE POUR LA CESSION DES PAVILLONS DE LA RÉSIDENCE LA CHÂTAIGNERAIE - RUE DU TRONC

- > Présentation de la demande d'Espacil Habitat
- > Délibération à prendre

Madame le Maire présente la demande d'Espacil Ha-

Madame le Maire fait savoir qu'il convient de fixer les bitat pour le projet de mise en vente des 7 logements sociaux situés rue du Tronc et rue du Stade.

> Madame le Maire demande si le Conseil Municipal souhaite autoriser la vente pour un certain nombre de

> Le Conseil Municipal, après délibération (11 voix pour l'ensemble des logements, 2 voix contre l'ensemble des logements et 1 abstention) émet un avis favorable pour le projet de mise en vente de l'ensemble des pavillons.

4 - 20.10.2017 - GARDERIE MUNICIPALE - DE-MANDE D'ADMISSION EN NON VALEURS

- > Présentation de la demande du Trésorier Municipal
- > Délibération à prendre

Mme le Maire présente la demande du Trésorier Municipal pour admettre en non valeurs la somme de 9 euros au titre des années 2015 et 2016 pour des frais de garderie municipale (titres 91/1 de 2015 et 13/1 et 38/1 de 2016)

Le Conseil Municipal, après délibération, émet à l'unanimité un avis favorable à cette demande.

5 - 20.10.2017 - DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS D'UNE ÉLUE – ACHAT D'ASSIETTES POUR LA CANTINE MUNICIPALE

- > Présentation de la demande de remboursement de frais d'une Elue pour l'achat d'assiettes pour la cantine municipale
- > Délibération à prendre

Madame le Maire présente la demande de remboursement de frais d'une Elue pour l'achat d'assiettes pour la cantine municipale. Coût 199 euros TTC auprès de IKEA à Rennes.

En l'absence de Mme DENIS Josiane (Elue qui formule la demande), Monsieur Alain BLANDEL prend la présidence de la séance et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable à 13 voix pour.

6 - 20.10.2017 - JVS MAIRISTEM - PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MAINTE-NANCE DU LOGICIEL DU CADASTRE - 2018 ET 2019

- > Présentation de la proposition de renouvellement du contrat de maintenance du logiciel cadastre pour les années 2018 et 2019
- > Délibération à prendre

Madame le Maire présente la proposition de renouvellement du contrat de maintenance du logiciel cadastre pour les années 2018 et 2019. Coût annuel de 534 euros 01 HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet à l'unanimité un avis favorable à la proposition et autorise le Maire à signer le contrat.

7 - 20.10.2017 - PERSONNEL COMMUNAL -**AVANCEMENTS DE GRADES DE DEUX AGENTS**

- > Fixation des taux de promotions pour les avancements de grade
- > Proposition de suppression des postes suivants :
- Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe à temps complet à compter du 1er novembre 2017
- Adjointe Administrative Territoriale à temps non complet (17,5/35ème) à compter du 1er novembre 2017
- > Proposition de création des postes suivants :
- Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe à temps complet à compter du 1er novembre 2017
- Adjointe Administrative Territoriale Principale de 2ème classe à temps non complet (17,5/35ème) à compter du 1er novembre 2017
- > Mise à jour du tableau des effectifs

> Délibérations à prendre

Madame le Maire Le Maire précise qu'en application de l'article 49-2ème alinéa de la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à l'assemblée délibérante de déterminer, après avis du comité technique paritaire, le taux de promotion à appliquer à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour l'avancement au grade supérieur.

Il indique que les taux de promotion se substituent aux quotas et doivent être fixés pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Le Maire ajoute que les taux de promotion qui seront adoptés présentent un caractère annuel.

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les taux de promotion pour l'avancement de grade des fonctionnaires de la Commune ainsi qu'il suit :

Cadres d'Emplois et Grades d'Avancement	Nombre de Fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade	Taux de promotion proposé (en %)	Nombre de Fonctionnaires pouvant être promus au grade supérieur
Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe	1	100%	1
Adjointe Administrative Ter- ritoriale Principale de 2ème classe	1	100%	1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide : d'adopter les taux de promotion des fonctionnaires pour l'avancement de grade dans les conditions définies ci-dessus.

Madame le Maire propose de supprimer à compter du 1er novembre 2017 les postes suivants après avis favorable du comité technique paritaire du CDG 56 :

- Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe à temps complet
- Adjointe Administrative Territoriale à temps non complet (17,5/35ème)

Postes occupés précédemment par les agents concernés par les avancements de grade.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de supprimer ces postes à compter du 1er novembre 2017.

Madame Le Maire propose de créer les postes d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe à temps complet et d'Adjointe Administrative Territoriale Principale de 2ème classe à temps non complet (17,5/35ème) à compter du 1er novembre 2017.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet à l'unanimité, un avis favorable pour la création de ces postes à compter du 1er novembre 2017.

Le tableau des effectifs se présente désormais comme suit à partir du 1er novembre 2017 :

Service administratif	Service technique	Service animation
1 Attachée Territoriale à temps complet	1 Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe à temps complet	1 Adjointe Territoriale d'animation à temps non complet (9 ,50 h/35ème)
1 Adjointe Administrative Territoriale Principale de 2ème classe à temps non complet (17 heures 50/35ème)	2 Adjoints Techniques Territoriaux Principaux de 1ère classe à temps complet	
	1 Adjointe Technique Territoriale à temps non complet (9 heures/35ème)	

- 8 20.10.2017 SUITE A DEMISSION D'UNE **CONSEILLERE MUNICIPALE (MME GALLOUX ISA-**BELLE) - PROPOSITION D'ÉLECTION D'UN MEMBRE AU SEIN DU CCAS DE MOHON -PROPOSITION DE NOMINATION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ COLLÈGE **ELUS AU SEIN DU CNAS. PROPOSITION DE NOMI-**NATION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ ELU RELAIS AU SEIN DE LA MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DES **JEUNES DU PAYS DE PLOERMEL**
- > Présentation de la démission d'une Conseillère Municipale au 27 septembre 2017 (Mme GALLOUX Isabelle)
- > Proposition d'élection d'un membre au sein du CCAS de MOHON (scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel à bulletin secret)
- > Proposition de nomination d'un nouveau Délégué pour le Collège des Elus au sein du CNAS
- > Proposition de nomination d'un nouveau Délégué Elu Relais au sein de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes du Pays de PLOERMEL
- > Délibérations à prendre

Madame le Maire présente au Conseil Municipal de la lettre de démission du 25 septembre 2017 de Mme GALLOUX Isabelle, Conseillère Municipale avec effet au 27 septembre 2017.

d'un nouveau membre au sein du CCAS de MOHON. Elle énonce le nom des Conseillers Municipaux qui peuvent se présenter et demande s'il y a des candidats pour être élu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel à bulletin secret.

Monsieur LE QUEUX Pascal est candidat sur la liste 1. Le Conseil Municipal, après un vote à bulletin secret qui a donné le résultat suivant :

- Liste 1 = Mr LE QUEUX Pascal: 13 voix
- Mr HOUEIX Ludovic: 1 voix

Monsieur LE QUEUX Pascal est élu au sein du Conseil d'Administration du CCAS de MOHON.

Elle ajoute qu'il faut procéder également à la nomination d'un nouveau Délégué pour le Collège des Elus au sein du CNAS et demande s'il y a des candidats.

N'ayant aucun candidat, Mme le Maire propose sa candidature.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable à l'unanimité pour nommer Mme DENIS Josiane.

Elle termine en informant l'assemblée qu'il convient de procéder à la nomination d'un nouveau Déléqué Elu Relais au sein de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes du Pays de PLOERMEL et demande s'il y a des candidats.

Madame LALYCAN Claudine est candidate.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable à l'unanimité pour nommer Mme LALYCAN Claudine.

9 - 20.10.2017 - S.I.A.E.P DE BROCELIANDE -RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2016

- > Présentation du rapport annuel du Président sur le prix et la qualité du service d'eau potable au titre de l'exercice 2016
- > Délibération à prendre

Madame le Maire présente le rapport annuel du Président du SIAEP de Brocéliande sur le prix et la qualité du service d'eau potable au titre de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le rapport présenté.

10 - 20.10.2017 - TRANSPORT SCOLAIRE COM-MUNAL ET NAVETTE RPI MOHON - ST MALO DES 3 **FONTAINES**

- > Présentation du bilan de l'année scolaire 2016/2017
- > Fixation du montant des frais de gestion aux Communes extérieures pour 2017/2018
- > Délibération à prendre

Elle fait savoir qu'il convient de procéder à l'élection Madame le Maire présente le bilan de l'année scolaire 2016/2017 pour le transport scolaire communal et la navette du RPI MOHON - ST MALO DES 3 FON-TAINES. Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

> Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le tarif à appliquer pour les frais de gestion du service aux Communes extérieures.

> Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de fixer le tarif à 65 euros par élève pour les frais de gestion de l'année scolaire 2017/2018.

SEANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2017

1 - 16.11.2017 - PERSONNEL COMMUNAL - FIXA-TION DE L'ENVELOPPE GLOBALE DE RÉGIME IN-**DEMNITAIRE POUR L'ANNÉE 2017 POUR LE SERVICE TECHNIQUE**

- > Fixation de l'enveloppe globale de régime indemnitaire pour l'année 2017 pour le service technique
- > Délibération à prendre

Madame le Maire fait savoir qu'en l'attente de la présentation au Conseil Municipal du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP applicable au 1er janvier 2018 au Personnel Communal du service technique (dossier en cours d'instruction auprès du Comité Technique du CDG 56 suite à la parution des textes au

cours de l'été 2017 pour la filière technique), elle propose d'appliquer le régime indemnitaire existant pour l'année 2017.

Madame le Maire rappelle que les fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi que les agents non titulaires de droit public peuvent sur décision de l'organe délibérant percevoir des primes et indemnités en complément de leur traitement indiciaire.

Ce régime indemnitaire ne peut toutefois être plus favorable que celui dont bénéficient les Fonctionnaires de l'Etat exerçant des fonctions équivalentes conformément au principe de parité. Il est obligatoirement fondé soit sur des textes applicables à la Fonction Publique de l'Etat soit sur des textes propres à la Fonction Publique Territoriale.

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les modalités du régime indemnitaire au titre de l'année 2017 en vertu:

> du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- de la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20:
- de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136:
- du Décret n° 91-875 du 6 septembre 1991, modifié pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée ;
- du décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997 portant création de l'indemnité d'exercice des missions des préfectures :
- de l'arrêté du 24 décembre 2012 fixant les montants de référence de l'indemnité d'exercice des missions des préfectures;
- du décret N° 2016-670 du 25 mai 2016 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de L'Etat, des personnels des Collectivités Territoriales et des établissements publics d'hospitalisation.

Le Maire précise ensuite qu'il y a lieu de fixer, selon les dispositions prévues par les textes susvisés, le régime indemnitaire des personnels de la filière technique de la Commune.

Il indique enfin qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer dans les limites prévues par les textes précités la nature et les conditions d'attribution des indemnités applicables à ces personnels.

Le Maire propose de reconduire au Personnel de la Collectivité, sur les bases définies par délibérations des 5 novembre 2004 et du 12 avril 2010, le régime indemnitaire et composé des primes et indemnités suivantes:

FILIÈRE TECHNIQUE

- > L'indemnité d'exercice de missions des préfectures (IEMP), dans les conditions fixées par le décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997, est attribuée aux fonctionnaires titulaires relevant des grades suivants
- Adjoints Techniques Territoriaux Principaux de 1ère classe (titulaire)
- Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe (titulaire)
- Adjointe Technique Territoriale (titulaire)

Le montant forfaitaire annuel de référence est fixé par grade par arrêté ministériel. Il n'est pas revalorisé avec les traitements.

Ce montant est affecté d'un coëfficient multiplicateur compris entre 0.8 et 3. Un coëfficient inférieur à 0.8 est admis.

Le coëfficient de modulation individuelle est déterminé par les critères suivants fixés dans la délibération du Conseil Municipal du 25 novembre 2011 :

Critères
Manière de servir résultant de l'évaluation effectuée lors de la notation annuelle et du comportement
Aptitudes aux fonctions, connaissances professionnelles
Importance des sujétions au poste
Absentéisme (dès le premier jour d'arrêt maladie)
Assiduité au travail

COMMUNE DE MOHON- SÉANCE DU 16.11. 17 -**FEUILLET N° 4**

Grades	Effectif
Adjoints Techniques Terri- toriaux Principaux de 1ère classe	2
Adjoint Technique Terri- torial Principal de 2ème classe	1
Adjoint Technique Terri- torial	1
TOTAL	4

Madame Le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'attribution au titre de l'année 2017 d'un crédit global de 3 500 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (10 voix pour) :

le régime indemnitaire de l'année 2017 est attribué dans les conditions exposées ci-dessus,

Le crédit global est fixé à 3 500 euros au titre de l'an- - Décide de changer d'opérateur à la télétransmission née 2017.

applicables à chaque Agent selon les critères définis ci-dessus dans la limite du crédit global total sus indiqué.

2 - 6.11.2017 - PLATEFORME IXBUS POUR ÉCHANGES DÉMATÉRIALISÉS – HELIOS ET ACTES

- > Présentation de la proposition de migration d'IXBUS vers IXCHANGE de JVS MAIRISTEM
- > Délibération à prendre

Madame le Maire propose d'ajouter ce dossier à l'ordre du Jour. Avis favorable de l'assemblée délibérante.

Elle expose que la Commune de MOHON utilise actuellement la plateforme IXBUS pour ses échanges dématérialisés ACTES ET HELIOS. Afin d'être en conformité avec les dernières évolutions réglementaires du protocole HELIOS, JVS MAIRISTEM le prestataire informatique de MOHON va procéder à une > Délibération à prendre mise à jour de cette plateforme.

qu'avant à la différence près que le nom d'IXBUS sera remplacé par le nom du nouveau serveur IXCHANGE.

Ce changement doit impérativement être opéré avant le 1er décembre 2017.

Vu la décision du Maire numéro 37 du 10 août 2017 passant un marché de prestations de services pour une durée de 5 ans à compter du 1er août 2017 avec JVS MAIRISTEM pour l'utilisation du dispositif de transmission SRCI (tiers de télétransmission) pour l'échange de documents par voie électronique sécu-

Vu la délibération du 26 octobre 2012 approuvant la convention avec la Préfecture pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,

Vu l'avenant N° 1 à la convention passée avec la Préfecture suite à un changement d'opérateur de transmission exploitant le dispositif de transmission par voie électronique des actes de la Collectivité,

Vu l'avenant N° 2 à la convention passée avec la Préfecture dans le cadre de la dématérialisation des marchés publics,

Considérant que la Commune utilise la plateforme IXBUS proposée par la société JVS MAIRISTEM,

Afin d'être en conformité avec les dernières évolutions réglementaires, la société JVS MAIRISTEM propose l'évolution du service de télétransmission des actes en Préfecture par le dispositif IXCHANGE,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité (10 voix pour) :

- des actes au contrôle de légalité,
- L'autorité territoriale fixera les montants individuels Donne son accord pour que la Collectivité accède aux services d'IXCHANGE de JVS MAIRISTEM pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
 - Donne son accord pour que le Maire signe l'avenant N° 3 à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Morbihan, représentant l'Etat à cet effet,
 - Donne son accord pour que le Maire signe le contrat de souscription entre la Collectivité et la société JVS MAIRISTEM.

3 - 16.11.2017 - BUDGET CANTINE MUNICIPALE 2017 - DÉCISION MODIFICATIVE NUMÉRO 1 - DE-MANDE DE VIREMENTS DE CRÉDITS - REMBOUR-SEMENT D'ACHAT DE VAISSELLE A UNE ÉLUE

- > Présentation de la demande de virement de crédits

Madame le Maire propose d'ajouter ce dossier à L'interface utilisée actuellement sera la même l'ordre du Jour. Avis favorable de l'assemblée délibé-

> Madame le Maire expose à l'assemblée qu'afin de pouvoir exécuter la délibération N° 5 du 20 octobre 2017 permettant le remboursement d'achat de vaisselle à une Elue, il est nécessaire de prévoir un virement de crédits d'un montant de 200 euros comme

Dépenses de fonctionnement	Montant des crédits
Article 60623 - Alimentation	- 200 euros
Article 6718 – Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion	+ 200 euros

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable à la proposition du Maire (10 voix pour).

4 - 16.11.2017 - BUDGET COMMUNE 2017 - DÉCI-SION MODIFICATIVE NUMÉRO 1 - DEMANDE DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES - ÉCLAIRAGE PUBLIC

- > Présentation de la demande de crédits supplémentaires
- > Délibération à prendre

Madame le Maire propose d'ajouter ce dossier à l'ordre du Jour. Avis favorable de l'assemblée délibé-

Elle expose qu'afin de pouvoir récupérer la TVA, une année après la réalisation de la dépense auprès de Morbihan Energies, il est nécessaire d'abonder les crédits à l'opération 107 « Eclairage Public » comme suit:

Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
21533-107 – réseaux câblés = + 8 100 euros	1327- 107 – autres sub- ventions = - 514 euros
21318 - 101 - constructions	1328 - 107 - autres
= - 1 984 euros	= + 6 630 euros

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable à la proposition du Maire (10 voix pour).

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} DECEMBRE 2017

1 - 1.12.2017 - TARIFS COMMUNAUX ANNEE 2018

- > Fixation des tarifs communaux année 2018 (location de salles, photocopies, concessions au cimetière, barrières de police...)
- > délibération à prendre

Madame le Maire donne la parole à Mme LE RAT Martine, Adjointe aux Finances qui fait savoir que la Commission Finances réunie le 20 novembre 2017 propose de :

- > maintenir les tarifs pour les photocopies, concessions, espace cinéraire et columbarium au cimetière et location des barrières de police.
- > pour les locations de salles communales (salle polyvalente et salle du mille clubs):
- supprimer les tarifs pour les vins d'honneur et les intégrer dans le tarif de location sans repas en maintenant les tarifs en vigueur.
- supprimer les tarifs pour les mariages (seuls) ou retour de mariage et regroupement des mariages et retours de mariage en maintenant les tarifs en vigueur.
- > pour les Associations (salle polyvalente et salle du mille clubs):
- Associations locales : suppression du tarif payant pour les locations au-delà de 4 par an.
- Associations extérieures ou autres organismes : nouveaux tarifs pour 2018 comme suit : augmentation du tarif pour la salle polyvalente soit 180 euros et maintien du tarif pour la salle du mille clubs soit 102 euros

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à > Délibération à prendre main levée (13 pour), approuve à l'unanimité la proposition de la Commission Finances et fixe comme ci-après les tarifs communaux pour l'année 2018 :

Chaque salle ne sera louée qu'une seule fois sur une main levée retient les offres suivantes pour la reconspériode de 2 jours qui se suivent pour faciliter les états des lieux.

Il est décidé de fermer la salle d'animation. La clé devra être demandée à la mairie pour pouvoir y ac-

céder lors des locations afin d'éviter que celle-ci soit utilisée et non nettoyée par les utilisateurs lors des

TARIF DES SALLES COMMUNALES – ANNÉE 2018

Classes: demi-tarif appliqué

SALLES	TARIF COMMUNE	TARIF HORS COMMUNE			
SALLE POLYVALENTE					
Mariage et retour de mariage	357 euros	612 euros			
Location sans repas	77 euros	153 euros			
Location journée avec repas	102 euros	204 euros			
Obsèques	Gratuit				
Caution	500 euros	500 euros			
Nettoyage par société de nettoyage	Selon tarif fixé par la société	Selon tarif fixé par la société			
SALLE DU MILLE CLUBS					
Mariage et retour de mariage	235 euros	408 euros			
Location sans repas	51 euros	102 euros			
Location journée avec repas	82 euros	150 euros			
Obsèques	Gratuit				
Caution	200 euros	200 euros			
Nettoyage par société de nettoyage	Selon tarif fixé par la société	Selon tarif fixé par la société			
	ASSOCIATIONS				
Associations locales	Gratuit	Gratuit			
Associations extérieures ou autres organismes (exemple : CMB, Grou- pama, Crédit Agricole)	180 euros	102 euros			

2 - 1.12.2017 - RECONSTRUCTION DU CENTRE **CULTUREL DU MILLE CLUBS**

- > Présentation du résultat de la consultation auprès des entreprises par procédure adaptée (avis de la Commission d'Ouverture des Plis)
- > Choix des entreprises
- > Autorisation de signature des marchés par le Maire

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le résultat de la consultation auprès des entreprises par procédure adaptée.

Le Conseil municipal, après délibération et un vote à truction du centre culturel du mille clubs :

Lots	Entreprises	Montants offres HT	Votes du conseil municipal
Désamiantage	SFB de Theix Noyalo (56)	11 835 HT	10 voix pour 3 abstentions
2 – Terrassements généraux-vrd- Gros Oeuvre	ROUXEL de Mohon (56)	78 500 HT	11 voix pour 2 abstentions
3 – Charpente métallique	Construction GUILLARD de Locminé (56)	37 056,25 HT	11 voix pour 2 abstentions
4 – Couverture	LE PRIOL de Pontivy (56)	27 527,80 HT	11 voix pour 2 abstentions
5 – Bardage métallique	LUEL de Locqueltas (56)	31 100 HT	11 voix pour 2 abstentions
6 – Menuiseries extérieures	GOUEDARD de Crédin (56)	27 000 HT	11 voix pour 2 abstentions
7 – Menuiseries intérieures	GOUEDARD de Crédin (56)	10 500 HT	11 voix pour 2 abstentions
8 – Platrerie – cloisons – isolation	RAULT de Rohan (56)	13 844,76 HT	11 voix pour 2 abstentions
9 - Faux plafonds	SOQUET de Merdrignac (22)	8 793,44 HT	11 voix pour 2 abstentions
10 – Revêtements de sols – faïences	COCHET de Mauron (56)	16 822,77 HT	11 voix pour 2 abstentions
11 – Peinture-revêtements muraux	COLOR TECH de Ploërmel (56)	5 567,74 HT	11 voix pour 2 abstentions
12 – Electricité courant faible	PHILIPPE de La Trinité Porhoët (56)	16 496 HT	11 voix pour 2 abstentions
13 – Plomberie sanitaire	GROUPE JM de Loudéac (22)	23 373 HT	11 voix pour 2 abstentions
TOTAL		308 416,76 HT	

Le Maire est autorisé à signer l'ensemble du marché.

3 - 1.12.2017 - ÉCOLE SAINT LOUIS - PLOËRMEL - DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX FRAIS DE CANTINE - CLASSE ULIS - ANNEE SCO-LAIRE 2017/2018 - RECTIFICATIF

- > Demande de rectification de la délibération N° 2 du 20 octobre 2017 pour erreur matérielle
- > Délibération à prendre

Madame le Maire rappelle la délibération N° 2 du 20 octobre 2017 dans laquelle une erreur matérielle s'est glissée lors de la rédaction.

Elle propose d'apporter une modification à ladite délibération en ce sens que le montant alloué à l'Ecole St Louis de Ploërmel pour l'année scolaire 2017/2018 est la différence entre le prix du repas pratiqué dans cet établissement et celui pratiqué à la Cantine Municipale de Mohon soit (4 euros 80 – 3 euros 10) soit 1 euro 70 par repas.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable à cette proposition.

4 - 1.12.2017 - PLATEFORME IXBUS POUR **ECHANGES DÉMATÉRIALISÉS - HELIOS ET ACTES -DEMANDE DE RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 16 NOVEMBRE 2017**

> Demande de retrait de la délibération du 16 novembre 2017 suite à erreur JVS MAIRISTEM

> Délibération à prendre

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de retirer la délibération N° 2 du 16 novembre 2017 en ce sens que le changement de tiers de télétransmission ne concerne pas les échanges dématérialisés ACTES (maintien des conventions avec MEGALIS et PLOERMEL COMMUNAUTE) . Il concerne uniquement les échanges dématérialisés HELIOS pour leguel la Commune a opté depuis 2013 pour un parapheur électronique auprès de SRCI via JVS mairistem (changement du nom de IXBUS de srci vers ixchange de jvs mairistem).

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable à cette proposition.

5 - 1.12.2017 - FDGDON - PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION MULTISER-VICES 2018/2019 ET 2020

- > Présentation de la proposition de renouvellement de la convention multi services auprès du FDGDON pour la période 2018-2018-2020
- > Délibération à prendre

Madame le Maire présente la proposition de renouvellement de la convention multiservices auprès du FDGDON pour la période 2018-2019-2020 pour un montant annuel de 120 euros 38.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis Le Conseil Municipal examinera chaque nouvelle defavorable à cette proposition.

6 - 1.12.2017 - ASSAINISSEMENT - SATESE - AVE-NANT N° 1 A LA CONVENTION

- convention, pour l'année 2018.
- > Délibération à prendre

Madame le Maire présente la proposition du SATESE pour passer un avenant N° 1 à la convention pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable à la signature de cet avenant.

7 - 1.12.2017 - ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES -DEMANDE DE SUBVENTION POUR VOYAGES SCO-LAIRES

- > Présentation de la demande de l'OGEC de l'Ecole des Saints Anges à MOHON pour une subvention pour la classe de neige du 4 février au 9 février 2018
- > Présentation de la demande du Collège Sainte Anne de La Trinité Porhoët pour une subvention pour un voyage au Périgord du 28 mai au 2 juin 2018
- > Présentation de la demande du Collège Sainte Anne de la Trinité Porhoët pour une subvention pour un voyage en Allemagne du 8 au 18 mai 2018
- > Délibérations à prendre

Madame le Maire donne la parole à Mme LE RAT Martine, Adjointe aux Finances qui fait lecture des courriers de l'OGEC de l'Ecole des Saints Anges de MOHON et du Collège Sainte Anne de LA TRINITE PORHOET qui sollicitent des subventions pour des voyages scolaires.

Elle ajoute que les Commissions Affaires Scolaires et Finances réunies le 20 novembre 2017 proposent de fixer à 20 euros le montant à attribuer à chaque élève participant à ces voyages scolaires.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable à ces demandes comme suit :

- OGEC Ecole Sts Anges à MOHON : avis favorable pour attribuer une subvention de 20 euros par elève participant au séjour à MOURTIS (Haute Garonne, Pyrénées) du 4 février 2018 au 9 février 2018 (11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention). 37 élèves sont concernés.
- COLLEGE SAINTE ANNE à LA TRINITE PORHOET : avis favorable pour attribuer une subvention de 20 euros par élève participant au séjour en Allemagne du 8 au 18 mai 2018 (11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention). 6 élèves sont concernés.
- COLLEGE SAINTE ANNE à LA TRINITE PORHOET : avis favorable pour attribuer une subvention de 20 euros par élève participant au séjour au Périgord du 28 mai 2018 au 2 juin 2018 (11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention). 11 élèves sont concernés.

mande de subvention pour les voyages scolaires.

8 - 1.12.2017 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE DE MOHON

- > Présentation de la proposition d'avenant N° 1 à la > Présentation du compte d'affermage et du rapport annuel du délégataire STGS - année 2016
 - > Présentation du rapport annuel du Maire sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif -RPQS – année 2016)
 - > Délibérations à prendre

Madame le Maire fait la présentation :

- du compte d'affermage et du rapport annuel du délégataire STGS - année 2016
- du rapport annuel du Maire sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif - année 2016.

Le Conseil Municipal prend acte et accepte à l'unanimité (13 voix pour) ces documents et décide de mettre en ligne le rapport annuel du Maire validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

9 - 1.12.2017 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF FIXA-TION DES TARIFS DE LA SURTAXE COMMUNALE **POUR L'ANNÉE 2018**

- > Fixation des tarifs de la surtaxe communale pour l'année 2018
- > Délibération à prendre

Madame le Maire rappelle les tarifs en vigueur pour la surtaxe communale pour l'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal, après délibération émet un avis favorable pour le maintien des tarifs en vigueur à savoir :

- Abonnement (part communale) = 50 euros HT/an
- Consommation (part communale) = 0 euro 63 HT par M3

10 - 1.12.2017 - CHENIL SERVICE - PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT A COMPTER **DU 1^{ER} JANVIER 2018**

- > Proposition de renouvellement du contrat à compter du 1er janvier 2018
- > Délibération à prendre

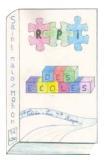
Madame le Maire présente la proposition de renouvellement du contrat avec CHENIL SERVICE à compter du 1er janvier 2018. Le Coût annuel est de 809 euros 65 HT (forfait annuel HT/habitant fixé à 0 euro 793 HT).

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable au renouvellement de ce contrat.

Vie quotidienne Vie quotidienne



ECOLE LES SAINTS ANGES



RPI Mohon - St Malo des **Trois Fontaines**

L'école **Les Sts Anges** composée de trois classes est regroupée avec l'école St Thérèse et accueille 73 élèves. Cette rentrée fut marquée par l'arrivée de nouvelles enseignantes pour succéder à Laëtitia Cadoux et Audrey

Urvoy. L'équipe pédagogique est composée de trois enseignantes : Anne Laure Clavier en maternelle, Sandrine Le Meur en CE2-CM1, Joséphine Ribault en CM1-CM2; d'une ASEM (agent spécialisé des écoles maternelles) Nathalie Robert, d'un AVS (auxiliaire de vie scolaire) Allan Ryo et d'un chef d'établissement Marie Coston qui assure la direction du RPI.





Je vous invite à découvrir nos écoles et tous nos projets sur le blog du RPI:

http://rpi-mohon-saintmalo.eklablog.com/

Si vous avez besoin de renseignements, ou d'une visite de l'école pour inscrire votre enfant (année 2015, 2016) n'hésitez pas à me contacter à l'école, les mardis au 02 97 93 92 97.

Marie Coston, Chef d'établissement du RPI.

- 1 I Intervention de Melen Gibout
- 2 | Sortie scolaire au centre d'art contemporain à Kerquennec. Maternelle du RPI, CM1-CM2
- 3 I Séances de Poney pour les maternelles du RPI
- 4 I Classe d'art à lle Tudy CP CE1 CE2



PLANNING DES PERMANENCES DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ À LA TRINITÉ PORHOËT

ADIL: 02 97 47 02 30

EAS: 02 97 74 17 61 PLH(Josselin): 02 97 22 24 90

CAD: 02 97 27 39 63

Mission Locale: 02 97 73 57 00

RENOV Info Service: 02 97 73 20 73

CIBC: 06 43 41 04 18

Plate forme RSA: 02 97 73 22 16

SOLIHA et OPAH: 02 97 40 96 96

LA	TRINITE	Lundi	Ma	rdi	Mercredi	Jeu	ıdi	Vend	redi
Lieu	Permanences		Matin	Après- midi	Matin	Matin	AM	Matin	AM
Site CC	ADIL		3ème des mois impairs 9 h à 12 h 30						
Site CC	CAD				Sur RDV				
Site CC	Plate-forme RSA							3ème des mois impairs 9 h à 12 h 30	
ALSH	PMI- Assis- tant Social		2 ^{ème} mardi du mois sur RDV			Sur RDV			
Site CC ou Cyber	Pôle Emploi		Ateliers I	Planifiés					
Site CC	RENOV Info Service		3 ^{ème} des mois pairs 9 h 30 à 12 h						
Site CC	Soliha		2 et 4 ème du mois 10 h à 12 h						



COLLECTE DE VOTRE BAC JAUNE

Calendrier 2018

Mardi 9 janvier	Mardi 17 avril
Mardi 23 janvier	Mercredi 2 mai
Mardi 6 février	Mardi 15 mai
Mardi 20 février	Mardi 29 mai
Mardi 6 mars	Mardi 12 juin
Mardi 20 mars	Mardi 26 juin
Mercredi 4 Avril	Mardi 10 juillet

Attention, sortie du bac jaune le lundi soir!

Mardi 24 juillet Mardi 7 août Mardi 21 août Mardi 4 septembre Mardi 18 septembre Mardi 2 octobre

Mardi 16 octobre

Mardi 30 octobre Mardi 13 novembre Mardi 27 novembre Mardi 11 décembre Mercredi 26 décembre Mardi 8 janvier 2019



LES ASSOCIATIONS DE MOHON

ENTENTE MOHON/ST MALO	n-Louis 10 rue St Vran - MOHON
MODIN Alexandre	a - 6 rug du Fournil 66/100 CHILLIERS
(100tball)	06.86.77.48.85
CLUB CYCLO SAINT-MARC NORMAND Patr	rick – 8 rue des Clerjorets - MOHON 02.97.93.91.40
CLUB DE L'AMITIE VINCENT A	LOCAL Annick – 11, Bodieu – MOHON 02.97.93.97.51 02 97 93 94 54
	éphane – co-président, responsable – Quéry GUILLIERS
M.R.J. (Mohon reste jeune) HOUEIX Ludovic -	- 14 rue de la Mairie - 56490 MOHON 06.79.92.37.26
MAJORETTES BERNA Reine Mari	e – 3 lotissement de la forêt – rue des Courtils MOHON 02.97.73.40.06
ANCIENS COMBATTANTS D'ALGERIE (AFN) LABBÉ Chris	stian – rue du Porhoët - MOHON 07.80.34.33.83
A.P.E.L. MICHE Patri	ce – 12, Launay Caro – MOHON 02 97 22 84 74
O.G.E.C Doudard Ar	naïck 1, rue des courtils Mohon 06 62 91 99 10
LIRE A MOHON HILLION Marie An	nnick – 3, rue des Clerjorets - MOHON 02.97.93.94.11
SOCIETE DE CHASSE DESLANDES GI	lbert – 1, La Ville Jaudoin - MOHON 02.97.22.86.15
A.D.M.R. (aide à domicile en milieu rural) RAULO Anne - Bo	ourg - St MALO DES 3 FONTAINES 02.97.75.50.49
MOTO CLUB DE SAINT MARC GALLIOT Christ	ian – 4, Le Camboudin - MOHON 07 61 11 21 76
LA TRUITE DU PORHOET LE BEAU Mic	hel – 18, rue d'Armor MENEAC 02 97 93 33 25
LES RIVERAINS DE BEAU SOLEIL MICHE Mikaë	l – 5, lot. Beau Soleil - MOHON 02.97.93.96.71
LES TROMPES DU PORHOET DELANOE Gérale	d – 19, Rue du paradis – MOHON 02.97.74.52.38
CHORALE TRINITOUST BLANDEL Jean	n-Claude – 3, Bodieu – MOHON 02.97.93.96.32
POKER CLUB de MOHON BERNADO OI	ivier - 10 rue la gare - MOHON 06.13.80.38.40
GYMNASTIQUE KERDAL Marie Thér	rèse – 1 rue des Ecotais 56490 MOHON 02.97.93.96.51
STUDIO LE ROCHER LAFONTAINE Ja	acques Yves - 3, Coëtmeur MOHON
LE NINIAN'S TROUPE BLANDEL Je	ean-Claude – 3, Bodieu MOHON 02.97.93.96.32

MAJORETTES



Voila déjà 16 ans que conseilles majorettes de MO- I e r s HON ensoleillent les pour villages de BRETAGNE l'aide avec leurs sourires, leurs joies de représenter le canton du PORHOET et la bonne humeur que dégage le club.

L'année passée les majorettes de MOHON se

sont distinguées lors de nombreuses sorties et notamment la Josselinaise (les femmes en scène)

Pour cette année 2018 le groupe c'est enrichit d'une quarantaine de filles et garçons et deux instructrices et c'est toujours avec un grand plaisir que les majorettes défileront à travers nos régions. De nombreuses sorties sont encore prévues en autres le téléthon, vœux du Maire, foire Saint-Marc, divers défilés, championnat de France.

Les majorettes et les membres du club profitent de ce moment pour remercier Madame le Maire et ses

qu'ils $n \circ u s$

Présidente et instructrice Mme Berna Reine-Marie > 02 97 73 40 06 > 06 86 41 35 24

apportent chaque année.

Les entrainements ont lieu à la salle polyvalente de MOHON, les mercredis de 14h30 à 16h30 et les samedis de 10h à 12h salle des sports de GUILLIERS

Merci aux parents qui nous ont accompagnées toute l'année.

Toutes les majorettes et les membres du club vous souhaitent une bonne et heureuse année 2018.

La présidente, Reine-Marie BERNA



CLUB DE L'AMITIÉ

Le Club de l'Amitié de Mohon est une association de retraités.

Son but est de partager des moments de convivialité autour d'activités de loisirs comme la belote, le tarot, le scrabble, le triomino, le rumikub, les boules bretonnes tous les mardis de 13 h 30 à 18 h.

C'est aussi une association ouverte sur l'exterieur qui participe et organise des concours de boules bretonnes et de belote avec les clubs d'une trentaine de communes environnantes. Nous avons des sorties cinéma tous les lundis.

L'association s'implique dans la vie de la commune en soutenant le commerce local en favorisant les activités intergénérationnelles, avec l'école, le téléthon, forum des





associations ...

Cette année nous n'avons pas programmé de nouvelles activités en raison des travaux dans le mille Club,

C'est avec un grand plaisir que nous accueillerons de nouveaux adhérents qui viendront nous rejoindre pour passer un agréable moment,

La Présidente et les membres du bureau vous souhaitent une bonne année 2018.

L'ADMR



L'ADMR est un réseau associatif de services à la personne. Il intervient de la naissance à la fin de vie, dans quatre do-

maines : autonomie, services de confort à domicile, famille et santé.

La mission de l'ADMR s'appuie sur des valeurs fortes

> LA PROXIMITÉ

La citoyenneté : en procurant des services à leurs clients, les associations créent des emplois dans les zones où elles interviennent,

Le respect de la personne : respecter le choix de vie des personnes en préservant leur autonomie ;

L'universalité : répondre aux besoins de toutes les personnes, à tous les âges de la vie, qu'elles soient malades ou en pleine santé. L'association vous propose des services à domicile sur les communes de Mohon, Guilliers, La Trinité-Porhoët, Saint

Malo des 3 fontaines, Evriguet et Ménéac. Pour ce faire

Pour ce faire l'ADMR dispose d'une équipe

d'aides à domicile formées et professionnelles qui vous accompagneront dans les actes quotidiens de la vie, ménage, entretien du linge, préparation et aide aux repas, aide à la toilette (levers et couchers), mise en place de la télé assistance...

Si ce service vous intéresse, vous pouvez contacter Claudine Lalycan secrétaire soit au 02 97 93 98 81, soit au 06 79 04 31 64 ou par mail à : triniteporhoet@admr56.com

> HORAIRES BUREAU ADMR MOHON. SALLE POLYVALENTE

Lundi de 9 h 30 à 12 h 00 Mardi de 9 h 15 à 12 h 00 ; de 15 h 00 à 17 h 30

Mercredi FERMÉ Jeudi de 9 h 15 à 12 h 00

Vendredi de 9 h 30 à 12 h 00 ; de 15 h 45 à 17 h 00

Et tous les vendredis à la mairie de Ménéac de 13 h 30 à 15 h 00

POKER CLUB DE MOHON

Le poker club de Mohon, cette année, avec le soutien de la mairie a récupéré un nouveau local ce qui nous a permis d'acheter une table de poker magnifique, avec les trois sponsors Mohonnais qui nous suivent depuis la création du club : la boulangerie de Vincent , le vival et le cmb .

Nous avons organisé comme tous les ans notre tournoi en fin d'année qui s'est bien déroulé avec un peu moins de monde que l 'année précédente à cause d'un mauvais choix de date.

Tout le club vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et une très bonne année 2018.



APEL

L'APEL du RPI remercie les parents bénévoles qui s'investissent dans la réussite des festivités tout au long de l'année.

Cette année, pour la première fois, les classes de CE2, CM1, CM2 partent en classe de neige dans les Pyrénées. L APEL participe en donnant une aide financière. Sans celle-ci les sorties deviendront plus difficiles.

Nous continuons la collecte de journaux toute l'année, merci à ceux qui y participent.

Nous remercions les personnes qui participent à nos repas et vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

L'ensemble des membres et bureau



> DATE A RETENIR

Samedi 23 juin : kermesse à Saint-Malo Samedi 20 octobre : potée à Mohon

Vendredi 21 décembre : arbre de Noël à Mohon

Meilleurs vœux 2018



CCAS 2017

Début octobre 2017, le CCAS a eu le plaisir d'accueillir les seniors de Mohon au repas annuel préparé par Didier Houssemaine.

Nous avions en vedette nos doyens présents : Mme Urien Geneviève (88 ans) et M.Janvier Léon (93 ans).

Nous pensons également à ceux qui n'ont pas pu se rendre au repas et leur porterons en fin d'année, un colis garni.

Les modalités d'organisation ont évolué cette année. Les invitations sont délivrées par voie postale et la réponse doit être transmise en mairie. Si vous ne recevez pas ce courrier, n'hésitez pas à vous signaler en mairie.



PÈRE NOËL 2017



Le 16 décembre, le père noël, accompagné du club des majorettes, nous a fait la surprise de passer dans les rues de Mohon en calèche. Il a rendu visite à chaque commerçant. Ces derniers ont distribué des friandises à tous les enfants. Merci à eux pour leur accueil.

L'après-midi s'est terminé par un lâché de ballon et un goûter offert par le CCAS. Vie associative

Vie associative





L'EMSM:

Pour cette nouvelle saison 2017-2018, l'EMSM compte 2 équipes de Foot seniors. Le club fait peau neuve pour l'équipe B, qui s'est associée en entente avec la GDY de Loyat. Les entraînements se font également en commun le mercredi, 1 mois sur 2 à Loyat et Saint Malo des 3 fontaines.

En ce qui concerne les résultats, un début de saison correct pour l'équipe première, qui trône à la 3ème place Ex-aequo, avec une seule défaite contre Josselin en championnat. L'équipe B se positionne, quant à elle, 5ème Ex-aequo.

Le groupe de D3 est très relevé cette année et promet des matchs haletants avec, comme à l'habitude, des derbys, donc des dimanches après-midi animés. N'hésitez pas à venir nombreux nous encourager pour ces prochains dimanches.

> JE REMERCIE LES ACTEURS DE L'ENTENTE :

joueurs, dirigeants, bénévoles et supporters pour leur



cohésion et leur dynamisme, essentiels à la survie des petits clubs. Merci également aux services techniques qui nous permettent d'avoir du matériel et un beau terrain de football. N'hésitez pas à rejoindre le club (joueurs, bénévoles, dirigeants) pour faire vivre ce sport et le pérenniser pour nos futurs jeunes joueurs qui arrivent à grand pas pour nous remplacer.

L'entraîneur : Romuald DEMAY



Le Moto Club Saint Marc remercie Madame le maire, le conseil municipal ainsi que les bénévoles.

Le Club Saint Marc est également heureux d'avoir participé au Téléthon 2017.

Nous vous souhaitons une merveilleuse année 2018 et nous serons heureux de vous accueillir le dimanche 24 juin sur le circuit du Camboudin.

Le président, Galliot Christian

EKP



École de Football, pour les garçons et les filles à partir de 5 ans

L'école de foot se porte bien avec pas moins de 205 licenciés dont 32 enfants de Mohon.

Nous avons cette saison conforté notre entente avec Mauron et Néant sur Yvel, qui a intégré l'entente, sur toutes les catégories de U6 à U19. Les entraînements pour les catégories U6 à U9 ont toujours lieu le mercredi après-midi à Guilliers (voir passage du car). Pour les U11 et U13, les entrainements ont lieu le mardi soir à St Malo des 3 Fontaines et le vendredi soir à Mauron. Pour les U15. c'est le lundi soir à Mauron et le jeudi soir à St Malo des 3 Fontaines. Pour les U17, c'est le mercredi soir à Mauron. Nous avons dû faire face à la problématique de la grandeur du territoire, mais nous pouvons dire que çà fonctionne bien. Merci aux parents de se rendre disponible pour accompaoner leurs enfants aux entrainements et aux matchs. En parlant de match, sachez que les U11 orange, joue une

fois sur deux au stade de Mohon. Vous pouvez venir les encourager.

Dans une ambiance familiale, l'EKPM propose plusieurs temps conviviaux tout au long de la saison

> CONTACTS:

Président : Stéphane QUAETAERS (06 21 23 00 30)

Mohon : Mickaël MICHÉ (06 84 48 13 84)

St Malo 3 Fnes: Olivier GUIHARD (06 03 68 05 75)

> PASSAGE DU CAR DANS CHAQUE COMMUNE DU CANTON LE MERCREDI APRÈS-MIDI :

MÉNÉAC : 13h40 (terrain des sports) - Retour à 17h00

TRINITÉ-PORHOËT: 13h50 (parking Com-Com) - Retour à 16h50

MOHON: 14h00 (terrain des sports) - Retour à 16h40 ST-MALO: 14h10 (place de l'église) - Retour à 16h30



comme la galette des rois en Janvier, et cette année une première pour le club : un repas Raclette sera organisé le Samedi 17 Mars à la salle de Néant sur Yvel.

LE CLUB CYCLO

Le club cyclo reprendra ses sorties le dimanche 11 mars 2018 à 9h. Les personnes intéressées pour rejoindre le club seront les bienvenues. Depuis l'an passé, deux groupes ont été constitués (50 kms et 80 kms). Le repas annuel aura lieu le 10 juin 2018 à la salle polyvalente. Le président et son bureau vous souhaitent une très bonne année 2018.





AAPPMA LA TRUITE DU PORHOËT

(Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique)

La saison 2017 aura été marquée par d'importants travaux sur l'ensemble de nos cours d'eau. Dans un premier temps c'est le bassin Ninian Léverin qui a subit des travaux de renforcement des rives et des enrochements sur les secteurs plats favorisant ainsi l'apport en oxygène de l'eau et limitant la vitesse d'écoulement. Sur le bassin de l'Yvel notre association ne détient qu'une petite portion, au niveau du pont de Kergus (limite de département avec les Côtes d'Armor) et différents petits affluents : les ruisseaux de la Ramée, de Bilhault, de la Ryaie, et du Rézo. Des travaux similaires ont été réalisés sur ce bassin. Le GBO a piloté ces travaux dans le cadre de CTMA (contrat territorial des milieux aquatiques).

Une opération de reconquête d'un ancien cours d'eau à l'aval du pont de Bilhault à Ménéac a été possible grâce à l'accord et l'aide des propriétaires riverains. Pendant deux jours, mi septembre plus d'une vingtaine de bénévoles avec l'aide technique de la fédération de pêche du Morbihan ont débroussaillé l'ancien lit de ce cours d'eau, toujours visible depuis le remembrement en 1983, préparant ainsi le travail de curage avec une pelle mécanique. C'est ainsi que le vendredi 28 octobre en fin d'après- midi la remise en eau de cet ancien ruisseau sillonnant la vallée avec de multiple méandres s'est faite sur une distance de plus de 650 mètres.

Afin de sensibiliser le public dans un démarche loisir pêche famille, un panneau financé par notre association a été installé à l'étang de Ménéac. L'objectif de ce panneau est de faire découvrir le milieu aquatique, les différents poissons présents, la frayère, la flore, les différentes espèces animales ainsi que les installations ludiques et sportives pour passer un bon moment en famille. Un autre panneau est à l'étude pour l'étang de la

Trinité-Porhoët en 2018.

La sécheresse de 2016 sur certains de nos cours d'eau peut expliquer la diminution du nombre des pêcheurs. L'effort en alevinage de truitelles de printemps de 4 cm (10000 par an) sur l'ensemble des petits cours d'eau est encourageant, la présence très belle truites Fario sur les cours d'eau principaux est significative.

Pour des raisons de niveaux d'eau insuffisants au début du printemps sur les frayères à brochets, la fédération n'a pas pu nous fournir des brochetons et nous avons été dans l'impossibilité d'aleviner nos étangs, en espérant que le prochain hiver soit meilleur.

A l'occasion de la fête de la pêche le dimanche 11 juin, 50 kilos de truites ont été mises à l'eau dans le petit plan d'eau de l'étang de la Rosaie à Ménéac, les enfants de moins de 12 ans pour qui cette manifestation est gratuite ont tous pris des poissons avec différentes techniques de pêche prodiguées par un animateur de la fédération

Une tombola gratuite a clôturé cette matinée et tous les enfants sont repartis avec des lots (canne, moulinet, ...)

Prenez date, en 2018 cette journée sera le dimanche 3 juin.

> LISTE DES DISTRIBUTEURS DE CARTES DE PÊCHE DE L'AAPPMA LA TRUITE DU PORHOËT :

GUILLIERS – (Stop bar)
MENEAC (Bar le Menek)
MOHON (bar de la mairie)
TRINITE-PORHOET (Triskalia)

- > INITIATION DE PÊCHE À LA MOUCHE LORS LA FÊTE DE LA PÊCHE LE DIMANCHE 11 JUIN
- > IDÉE CADEAU : OFFREZ UNE CARTE DE PÊCHE

SOCIÉTÉ DE CHASSE



Le bureau remercie les propriétaires terriens ainsi que la municipalité pour l'achat de nouveaux panneaux de sécurité. Rendez-vous le 11 mars 2018 pour une chasse à courre au lièvre et le 15 avril 2018 à 9h00 à la salle polyvalente pour l'assemblée générale. Le bureau et les sociétaires souhaitent une très bonne année aux mohonnais et mohonnaises.





LES PIÉGEURS

L'équipe des piégeurs, pendant toute cette année, a œuvré sur la commune pour le bienêtre des mohonnaises et mohonnais.

Les piégeurs ont attrapé de nombreux ragondins. La commune les remercie pour leur dévouement.

Gilbert, Victor, René, Jean-Claude, Daniel, Christian, Bertrand, René vous souhaitent une bonne et heureuse année 2018 à tous.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

L'année 2017 a été pour les bénévoles de la bibliothèque très enrichissante.

Pour l'équipe que nous sommes et surtout pour les personnes qui ont informatisé les 3000 documents que possède la bibliothèque, cela a été laborieux et parfois assez compliqué avec beaucoup de temps passé...

La malchance a voulu que l'orage qui est passé sur Mohon le 19 Mai a mis hors d'usage la livebox et la ligne téléphonique. Si la ligne téléphonique a été rapidement opérationnelle, il en a été autrement de la liaison internet.

Malgré la ténacité de Léa, qui a donné beaucoup de son temps pour essayer de résoudre les problèmes et les nombreux rendez-vous non honorés par l'opérateur FU-TUR. Il nous a fallu attendre mi-juillet pour être dépannés Ensuite, eh bien le temps des vacances est arrivé et l'informatisation s'est arrêtée. Au mois de septembre il a fallu reprendre mais cela n'a pas été si facile... Notre matière grise était en « mode veille ».

Fin Octobre nous avons commencé le prêt informatique avec les enfants de l'école.

Début 2018 nous devrions être au top. Néanmoins nous demanderons à nos lecteurs d'être indulgents avec l'équipe de bénévoles.

- > HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE :
- Mardi et Mercredi : 16h45-18h Samedi : 14h30-16h.

Nous rappelons que les prêts sont gratuits.

COMITÉ DES FÊTES



L'année 2017 restera plus que moyenne. La foire St Marc a vu son nombre d'exposants diminué, d'où moins de recettes en droits de place, en cause le choix de certains exposants de faire la foire de Molac en juin, et pas la nôtre.

Le vide grenier du 3 septembre qui devait accueillir 120 déballeurs a vu son nombre réduit à 25 à cause de la pluie. Nous les avons placés dans la salle poly-

valente et décidés de la gratuité des emplacements vu la météo, ce qui a été très apprécié des exposants.

Le repas du 14 octobre a permis de remercier l'ensemble des bénévoles pour leur participation au bon

Le bureau se joint à moi pour vous souhaiter de joyeuses fêtes ainsi qu'une très bonne année 2018.

Le Président, Jean-Louis BOUTE



déroulement de la foire.

GYM



L'Association MOHON Gym accueille une vingtaine d'adhérents(tes) venant de Mohon, St Malo des Trois Fontaines, la Trinité Porhoët et de Plumieux.

Les séances de gym sont assurées par Benjamin

Roussel, animateur de Profession Sport 56.

Ceux et celles qui veulent assister à un cours sont les bienvenus(es).

La présidente et tous les adhérents vous sou-

haitent une bonne et heureuse année 2018.



DANSE



« Dansercise » De la danse et de l'exercice pour adultes et ados à partir de 11 ans. Apprendre les differents styles de danse. Tous les Lundis de 19h-20h a la salle polyvalente, Mohon.

Ballet pour les enfants de 6 à 11 ans. Tous les mardis de 18h-19h a la salle polyvalente, Mo-

> POUR PLUS D'INFORMATIONS

Contact Mme Murphy Tél: 06 34 95 56 57

Facebook: Dansercise Mohon

ou e-mail: stepupacademy@hotmail.co.uk.

STUDIO LE ROCHER



Festival Hangar#2

Deux belles soirées de fin d'été à Coëtmeur les 1er et 2 septembre dernier lors de la seconde édition du festival Hangar#2 avec: les Trompes du Porhoët, Mood, SiiAn, Sati, Benoit Schwarz, Nicolas Bonneau, Chloe Moglia, the Vanishing Circle et Nefertiti in the Kitchen.

Cette manifestation permet des rencontres entre les artistes et amis du Studio le Rocher et propose ainsi au public des spectacles variés dans différentes disciplines: Théâtre, Conte, Musique, Cirque, Danse, Arts Plastiques... Ces deux éditions ont déjà donné lieu à de nouvelles collaborations artistiques et nous nous en réjouissons!

L'équipe du Studio le Rocher tient à remercier chaleureusement le public, les bénévoles, les amis et les artistes pour leur active participation.

Fort d'un nouveau CA, nous proposerons au printemps prochain un financement participatif pour pérenniser la troisième édition.

En cas de réussite, nous vous donnons dors et déjà rendez vous les 24 & 25 août 2018.

http://studiolerocher.fr/ contact@studiolerocher.fr



LE NINIAN'S TROUPE

Nous présentons une pièce de théâtre le 25 mars 2018 à Mohon. Nous l'avion déjà interprétée à Ménéac début 2017. Nous sommes actuellement 4 personnes et cherchons pour l'année prochaine de nouveaux membres.

Pour nous joindre : appelez au 02 97 93 96 32 chez M. Blandel JC, président de la troupe.

LE PETIT MOHONNAIS

Tout au long de l'année pensez à consulter le site www.mohon.fr . Vous y trouverez la vie de la commune: photos, agenda, infos pratiques... ainsi que toutes les versions numériques du bulletin mensuel « le petit mohonnais » (version imprimée disponible chez vos commerçants).

Joyeuse année 2018.





ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

ENTREPRISES ARTISANALES

MAÇONNERIE

- > Entreprise ROUXEL 1 rue des Fosses - 02 97 93 94 16
- > CURTIS construction Penguily - 02 97 93 98 09

MENUISERIE

- > LE BRETON Jacques Bréhélu - 02 56 21 90 25
- > BRET Raymond Z.A. St Marc - 02 97 93 94 09
- > PRISTO Michael La Mulotière - 02 97 93 97 13
- > ROBERT Sylvain Penguily - 06 66 15 35 49

PLOMBERIE-CHAUFFAGE

> BOUDEAU Christian - Le Breuil Les Forges - 02 97 93 97 29

CONSTRUCTION BATIMENTS AGRICOLES

> BARBE Christian Le Gazon - 02 97 22 83 49

> Entreprise d'Insertion spécialiste du génie écologique Z.A. St Marc - 02 97 93 92 17

BOURRELIER

MAIRIE

> Carole RAIMBOURG La Ville Jaudouin - 02 97 75 89 46 > Vincent LACOMBE **DESSINE À DESSEIN**

> **SORAIS Cécile** - Courant - 09 52 88 51 42 dessine.a.dessein@free.fr

PETITS TRAVAUX

> O'DONOVAN Mickaël Bodegat - 02 97 93 98 62

SERVICES

TAXIS DU PORHOET (Transport de malade assis)

> BULCOURT Christophe 1 rue des Courtils 02 97 93 80 91 ou 06 60 76 99 10

INFIRMIER D.E

> MEZANGES Fabien et DELALANDE Sandrine 3 rue de la Mairie - 02 97 93 96 50

CENTRE DE SANTÉ DU PORHOËT

02 97 93 91 38

PÉDICURE PODOLOGUE

> Mr Alexandre CHARLES 3 pl. de la Mairie - 06 82 14 29 60 **ADMR (MOHON)** 02 97 93 98 81

COMMERCES

ALIMENTATION TRAITEUR

12 rue du Calvaire - 02 97 93 95 08

BOULANGERIE

9 rue de la Mairie - 02 97 93 95 80

CAFE - TABAC - RESTAURANT

- > Didier et Karine HOUSSEMAINE 8 rue de la Mairie - 02 97 93 94 33
- > Bar Le Manoir La Croix de l'Iff 02 97 73 87 26

PRODUITS DU SOL

> Etablissements HOUEIX 6 rue de la Gare - 02 97 93 96 05

> Chris'tal Coiffure

9 rue du Calvaire - 02 97 93 98 40

BANQUE

> Crédit Mutuel 15 rue du calvaire

CHAMBRES D'HÔTES ET GITES

> LETORE Françoise Linho - 02 97 75 53 71

www.gitecoeurdebretagne.fr > NEVO Isabelle Les Courrayes

06 76 96 75 77 - pascal.nevo@ ceaetel.net

PEARSALL Philippe et Jenny Le Clos du Tertre - 02 97 74 58 80

ENSEIGNEMENT

ECOLE

> Les Saints Anges

1 rue du Paradis - 02 97 93 92 97

LES SERVICES

Lundi **Mardi** . 9h à 12h15 et de 13h30 à 17h30 **Mercredi** 9h à 12h15 et de 13h30 à

Jeudi . 9h à 12h15 et de 13h30 à 17h30 Vendredi 9h à 12h15 Le secrétariat de la Mairie..

.02.97.93.94.20 Permanences du Maire et des

adjoints sur rendez-vous Permanence téléphonique : le samedi de 10h à 12h - tél. 06.16.94.40.49

SERVICES SOCIAUX

- > C.C.A.S 02.97.93.94.20
- > Service social de la Caisse d'Allocation Familiale à Ploërmel 02.97.73.11.00
- > Régime général de la Sécurité **Sociale**: 02.97.73.22.00
- > Service social de la Mutualité Agricole

Mme GABILLET M.S.A. Ploërmel

02.97.46.93.38

Mr BOURGNEUF M.S.A. Ploërmel 02.97.46.93.37

BIBLIOTHEQUE

02.97.22.85.80

Mardi et mercredi de 16h45 à 18h, **Samedi** : de 14h30 à 16h

DECHETTERIE DES TERTRES A GUILLIERS

Lundi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

Samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

SERVICES DIVERS

- > Centre de Finances Publiques Mauron02.97.22.63.76
- > CAF Morbihan 0810.25.56.10

AUTRES SERVICES A MOHON

> Cantine municipale 02.97.93.91.37 > Garderie municipale..

06.29.52.35.43

> Local Club... ..02.97.93.97.51 **SERVICES D'URGENCE**

- > Pompiers : appelez le 18 ou le 112 depuis un portable
- > **Médecin** : appelez le 02 97 68 42 42, la nuit, les fins de semaines et les jours fériés. Pour les situations d'urgence exclusivement, faites le 15 ou le 18.
- > Pharmacie : le 3237 national est dédié pour la recherche de la pharmacie de garde à partir de 17 h le samedi.
- > Gendarmerie : le « 17 » est réservé aux cas d'urgence. La brigade de LA TRINITE-PORHOET
- reste joignable au 02 97 93 92 79. > SAMŬ.
- > SAUR ..02.97.24.42.00 > EDF Dépannage 08.10.51.50.57
- > Hôpital de Ploërmel02.97.73.26.26 > Centre Antipoison...02.99.59.22.22

Dimanche 7	voeux du maire	Samedi 21.
Samedi 13	galettes des rois du cyclo	Dimanche 2
Samedi 20 l'amitié	galette des rois du club de	Mai Mardi 8
	galette des rois de l' entente mohon - st malo	Vendredi 25
	galette des rois du comité des fêtes	Samedi 26 . Dimanche 2
Février		Juin
Jeudi 1	galette des rois	Dimanche 1
	des anciens combattants	Samedi 16.
	couscous de l'entente mohon-st malo	Samedi 23 .
	du club de l'amitié	Dimanche 2 Samedi 30
Samedi 24	théâtre	Août
Dimanche 25.	théâtre	Mardi 28
Mars		Mercredi 29
Dimanche 25	Théâtre	laudi 20

CALENDRIER DES FÊTES 2018

Janvier

Avril

	Dimanche 22foire st mar
9	Mai
	Mardi 8cérémonie du 8 mai 194
	Vendredi 25théâtr
	Samedi 26théâtr
	Dimanche 27théâtr
	Juin
	Dimanche 10repas du cycl
	Samedi 16 50 ans de l'ADM
	Samedi 23
	kermesse des écoles à st mal
	Dimanche 24 moto cross au Camboudi
	Samedi 30gala des majorette
	Août
	Mardi 28théâtr
	Mercredi 29théâtr
	Jeudi 30théâtr

Septembre

..foire st marc

Samedi 1concours de palets de l'entente
Dimanche 2
vide grenier du comité des fêtes
Samedi 15classe 8
Dimanche 23 tournoi de poker
Octobre
Samedi 6repas comité des fêtes
Dimanche 14repas CCAS
Samedi 20potée des écoles
Novembre
Vendredi 9
concours de belote du club de l'amitié
Dimanche 11 cérémonie et repas des
anciens combattants
Samedi 24 repas du club des l'amitié
Décembre
Vendredi 7téléthon
Samedi 8téléthon
Vendredi 21arbre de Noël des écoles



Naissances

1er février	Ewenn JAULME - 12, Le Camboudin
15 mars	Emma DOIZON - 1, rue de la Gare
18 avril	Gurvan RAFFRAY - 23, La Mulotière
24 avril	Manoé BESNARD - 3, La Ville au Voyer
7 juin	Enzo STRUVE FULLER - 4, Coëtservy
26 juin	Elioth COMMEUREUC - 2, Ville Jeanne
14 juillet	Manon GUILLEMAUD - 9, Quénogé
31 octobre	Cory MAZEVET - 7, La Ville Oger
3 novembre	Dorian POULARD - 22, lotissement Beau Soleil
5 décembre	Jade CAUDAL - 3, rue de la Mairie
Mariagoa	

Mariages

2 septembre	Benjamin FLEHO et Elise MOINI
30 septembre	.Frédéric PLATEL et Manuelle DÉVI

Décès

Joseph GRIPPON - Bodieu - 80 ans		
Victor BARRE - 1, rue du Calvaire - 78 ans		
lice TUAL née POIRIER - 1, Launay-Caro - 94 ans		
JANVIER née LEFLOCH - 2, Les Clèches - 90 ans		
Marie COURTEL née MARLIN - 1, Villeneuve - 101 an		
3 octobre Lucie URIEN née BOSCAS - 11, La Ville Jaudoin - 97 ans		
1		
AULME née JOLLIVET - 20, Les Touches - 85 ans		
29 novembre Lance BENNELLICK - 12, Les Touches - 75 an		
re Michel BOUTÉ - 5, rue Saint Vran - 65 ans		
reMichel LE COCQ - 12, Coëtmeur - 73 ans		
re		
BRANDÉHO née GUILLARD - 7 La Mulotière - 92 ans		

